



**RAPPORT
ANNUEL
PROVISOIRE
2021**



**RAPPORT
ANNUEL
PROVISOIRE
2021**

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION P.06

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL P.08

01. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER P.11

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL
2. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE NATIONAL
3. ENVIRONNEMENT BANCAIRE ET FINANCIER NATIONAL

02. ACTIONNARIAT P.19

1. RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2021
2. CONDITIONS D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
3. PRINCIPALES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

03. GOUVERNANCE P.23

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION
2. CODE DE GOUVERNANCE

04. CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ EXÉCUTIF, COMITÉ DE DIRECTION ET COMMISSAIRES AUX COMPTES P.33

1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2. MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF
3. MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION
4. COMMISSAIRES AUX COMPTES

05. VIE DE L'ENTREPRISE 2021 P.37

06. PROJET DE TRANSFORMATION UBCI P.41

07. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS P.47

1. CHIFFRES CLÉS UBCI 2015-2021
2. PRINCIPAUX VOLUMES 2021
3. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POST CLÔTURE EXERCICE 2021

08. ACTIVITÉ DES MÉTIERS P.55

1. BANQUE DE DÉTAIL
2. BANQUE ENTREPRISE

09. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE P.61

10. PROFIL DE RISQUE DE L'UBCI P.67

1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES
2. POLITIQUE DE PROVISIONNEMENT POUR LA COUVERTURE DES RISQUES
3. COMPOSITION DÉTAILLÉE DES FONDS PROPRES

11. ÉLÉMENTS DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE DE L'UBCI P.73

12. BILAN DES RESSOURCES HUMAINES P.81

13. TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE P.85

14. GROUPE UBCI P.89

15. RAPPORTS DES CAC ET ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS P.93

16. PROJET DE RÉSOLUTIONS P.227

Message du Président Du Conseil D'Administration



Mr. Hassine DOGHRI
President du Conseil D'Administration



*L'année 2021
marque l'entame
d'une nouvelle
page dans l'histoire
de notre institution.
L'UBCI a réussi à
amorcer plusieurs
actions d'envergure
et ambitionne un
projet bancaire
résolument tourné
vers l'avenir.*

Le monde a été marqué depuis la fin de l'année 2019 par une grave pandémie entraînant une crise économique et sociale sans précédent. Après deux années complexes et incertaines, nous assistons depuis 2021 à une reprise progressive de l'économie, mais fragile, laissant émerger des déséquilibres macroéconomiques. L'incapacité à déployer rapidement et efficacement des campagnes vaccinales partout dans le monde coûte cher et l'incertitude demeure forte à mesure que surgissent de nouveaux variants. Dans la plupart des pays, la production a désormais dépassé son niveau de la fin 2019 et converge vers la trajectoire prévue avant la pandémie, mais les économies à plus faible revenu, notamment celles où les taux de vaccination sont faibles, risquent d'accuser un retard.

Concernant l'économie Tunisienne, celle-ci a connu une légère reprise en 2021, tirée particulièrement par les activités extractives, essentiellement énergétiques, dont les ressources ont grimpé de près de 30% et, à un moindre degré, par les industries manufacturières, profitant de la relance de la demande émanant de la zone euro. Parallèlement, les activités du tourisme et du transport ont enregistré un léger redressement suite aux allègements des mesures de restriction de voyage imposées par les autorités locales ou étrangères. Le niveau des échanges de biens et de services a montré une certaine dynamique sans pour autant regagner les niveaux ayant précédé la crise.

Dans ce contexte, le taux de chômage est passé de 17.4% en 2020 à 18.4% au troisième trimestre de 2021, enregistrant ainsi le plus haut taux depuis 2011, celui des diplômés de l'enseignement supérieur ayant atteint 30.1%. Les tensions inflationnistes demeurent vives, le taux d'inflation atteint en décembre 2021 +6.6%, après +5.6% en 2020 et +6.7% en 2019.

S'agissant de la liquidité bancaire en 2021, les besoins moyens des banques se sont repliés au 1^{er} et 2^{ème} trimestre (8.470 et 8.528 MDT) mais ont rebondi au cours des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres (11.296 et 9.581 MDT). Quant à l'évolution du taux de change, le dinar a connu une appréciation de 0.5% en moyenne annuelle en 2021 contre le dollar américain, tandis qu'il s'est déprécié de 2.7% à l'égard de l'euro. Ces évolutions ne sont pas sans lien avec l'appréciation de 3,7% sur les marchés

internationaux de change de la devise européenne vis-à-vis du billet vert, sous l'effet d'une politique monétaire US moins accommodante visant à contenir les pressions inflationnistes.

Au-delà du contexte macroéconomique notre institution est désormais engagée dans une phase de transition déterminante, que nous devons maîtriser et sécuriser.

L'année 2021 marque l'entame d'une nouvelle page dans l'histoire de notre institution.

L'UBCI a réussi à amorcer plusieurs actions d'envergure et ambitionne un projet bancaire résolument tourné vers l'avenir. Le changement de l'identité visuelle de la banque est une des étapes réussies qui précède d'autres actions dans les années à venir et que nous espérons mener avec succès.

Nous avons engagé une véritable transformation de notre institution à travers la mise en œuvre d'un nouveau système d'information et la migration de la situation actuelle de dépendance de l'ancien système vers un système autonome, flexible et innovant. Ce nouveau système devra favoriser le repositionnement des activités de la banque, au service d'une vision moderne et audacieuse, synonyme d'efficacité, de performance, de proximité et de maîtrise des risques.

Le nouveau positionnement stratégique de nos activités et l'accompagnement efficient et de proximité de nos clients constituent des enjeux majeurs pour notre banque. Notre savoir-faire reconnu et le professionnalisme de notre capital humain seront nos principaux atouts pour réussir.

Le Conseil d'administration a pour ambition d'accélérer le développement et la modernisation de la banque. Il s'appuie pour cela sur la contribution précieuse des différents comités règlementaires, à savoir le comité d'audit, le comité des risques et le comité de nomination et de rémunération.

Je saisis cette occasion pour adresser ma profonde reconnaissance à nos actionnaires pour leur confiance, à nos clients pour leur fidélité et à l'ensemble du personnel pour leur engagement.

Message du Directeur Général



Mr. Mohamed KOUBAA
Directeur Général



L'année 2021 a été marquée par la célébration du 60^{ème} anniversaire de l'UBCI, preuve supplémentaire de l'enracinement de l'UBCI dans son paysage bancaire. Autour de cet événement, nous avons dévoilé notre nouvelle identité visuelle...

Deux ans après le début de la pandémie de COVID-19, son bilan humain ne cesse de s'alourdir et reste préoccupant, même si l'amélioration de la couverture vaccinale suscite l'optimisme. Face à la crise sanitaire, protéger la santé de nos collaborateurs, soutenir les structures hospitalières du pays, accompagner la société civile et bien sûr nos clients dans leurs difficultés ont été et restent nos principales préoccupations. Aujourd'hui plus que jamais, nous restons fortement mobilisés pour aider nos clients à traverser cette crise, contribuer à en limiter les impacts économiques et sociaux, et pour préparer une relance économique solide et durable.

La contraction de l'activité observée en 2020 a été sans précédent, de par sa rapidité et son caractère synchronisé. On observe toutefois à fin 2021 une amélioration progressive avec une croissance économique de 3.1% contre -8.7% une année plus tôt. Cependant, les perspectives d'un retour rapide à la normale en 2022 sont sérieusement compromises avec le déclenchement le 24 février de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. L'OCDE estime que la croissance économique mondiale pourrait être inférieure de plus de 1 point de pourcentage dans ses dernières prévisions de mi-mars. La Tunisie ne sera pas à l'abri avec sa dépendance énergétique et son déficit en production céréalière. La Russie étant l'un des principaux exportateurs de carburant fossile et l'Ukraine de céréales, la guerre a engendré une flambée de prix dont les conséquences pourraient être dramatiques pour un grand nombre de pays en développement.

Dans cette conjoncture compliquée, le chiffre d'affaire de l'UBCI a augmenté de 9% pour atteindre 263 009 KTND. Tous les postes d'exploitation bancaire ont évolué favorablement : les intérêts et produits assimilés, les commissions, les opérations financières et le portefeuille d'investissement.

Ceci sans surenchérir sur les dépôts et dans le respect de nos règles prudentielles : faible taux de créances accrochées (6,62%), taux élevé de couverture de ces créances classées (82%), ratio de solvabilité (12,94%), ratio de liquidité (473%) et le Loan to Deposit (103%) bien au-dessus des seuils réglementaires.

L'année 2021 a été marquée également par la célébration du 60ème anniversaire de l'UBCI, preuve supplémentaire de l'enracinement de l'UBCI dans son paysage bancaire. Autour de cet événement, nous avons dévoilé notre nouvelle identité visuelle auprès de notre personnel d'abord et du public ensuite. Le nouveau Logo de l'UBCI porte notre nouvelle ambition de banque moderne et tournée vers l'avenir. Riche de son histoire et de ses valeurs préservées et véhiculées au fil des décennies, l'UBCI illustre aujourd'hui sa volonté d'être plus que jamais une banque citoyenne, innovante et au service de ses clients. Le développement du numérique et son cortège d'innovations constituent une opportunité pour le secteur bancaire de se réinventer et d'améliorer la relation clientèle en offrant plus de souplesse, l'accès à une gamme de services plus importante dans un environnement technologique moderne, sécurisé et disponible sans contraintes horaires.

Avec le projet de refonte de son système d'information, l'UBCI aura de toute évidence les moyens de ses ambitions et continuera à répondre de plus en plus rapidement et de plus en plus efficacement aux besoins les plus pointus de ses clients.

En conclusion, je tiens à adresser mes vifs remerciements au personnel de l'UBCI pour leur dévouement et engagement et je remercie également nos clients pour leur fidélité et leur confiance.





01

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER

1. Environnement Economique International

L'économie mondiale se ressaisit, mais la reprise n'est pas la même partout dans un contexte qui voit les pays se débattre avec les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la hausse de l'inflation, des niveaux d'endettement sans précédent et une incertitude persistante.

L'économie mondiale a enregistré un rebond en 2021 avec un taux de croissance de 5,9% en 2021 contre -3.1% en 2020.

Les perspectives mondiales restent très incertaines. Les nouvelles mutations du virus et le bilan humain qui ne cesse de s'alourdir suscitent des inquiétudes, même si la progression des campagnes de vaccination accroît le sentiment de confiance. La reprise économique varie d'un pays et d'un secteur à l'autre, en fonction des perturbations causées par la pandémie et de l'ampleur des mesures prises par les pouvoirs publics. Les perspectives ne dépendent pas seulement de l'issue de la course entre le virus et les vaccins, mais aussi de l'efficacité avec laquelle les mesures économiques mises en œuvre dans un contexte de forte incertitude peuvent limiter les séquelles causées par cette crise sans précédent.

S'agissant des Etats-Unis, l'activité économique a connu une reprise de 6% en 2021 contre des estimations antérieures de 7%. Cette révision à la baisse est attribuable, en partie, à la perturbation des chaînes d'approvisionnement ainsi que le ralentissement de la consommation au troisième trimestre de l'année en cours.

Concernant la Zone Euro, le PIB en terme constant s'est élevé à 5% en 2021 contre 4,6% prévu en juillet. Cette évolution concerne, notamment, les grandes économies de la région, en particulier, la France (6,3%), l'Italie (5,8%), l'Allemagne (3,1%) et l'Espagne (5,7%). Pour sa part, l'activité économique au Japon s'est accrue de 2,4% contre des prévisions initiales de 2,8%. Ceci s'explique, principalement, par le resserrement des mesures de restrictions, entre juillet et septembre 2021, dans le but de freiner la propagation de la pandémie du Covid-19.

En revanche, le FMI a révisé à la hausse de 0,1 point de pourcentage ses prévisions de croissances pour les pays émergents et en développement, pour atteindre 6,4% contre 6,3% prévue en juillet. Cette évolution est attribuable à l'amélioration des perspectives de certains pays exportateurs de produits de base, ainsi que l'accroissement de la demande intérieure à un rythme plus fort que prévu dans d'autres pays.

L'économie mondiale aborde 2022 dans une position plus faible que prévu. Alors que se répand le nouveau variant de COVID-19, Omicron, les pays restreignent à nouveau les déplacements. Du fait de

L'augmentation du prix de l'énergie et des ruptures d'approvisionnement, l'inflation est plus élevée et plus généralisée que prévu, en particulier aux États-Unis et dans de nombreux pays émergents et en développement. Les perspectives de croissance ont aussi été assombries par le déclenchement de guerre entre la Russie et l'Ukraine.

Un taux de chômage en baisse tout en demeurant élevé pour l'année 2021

S'agissant de la situation de l'emploi, les taux de chômage ont connu, dans la majorité des pays industrialisés, une certaine baisse tout en restant à des niveaux relativement élevés. En effet, aux Etats-Unis, le taux de chômage s'est inscrit en baisse en septembre 2021, pour revenir à 4,8% contre 5,2% le mois précédent. Dans la Zone Euro, ce taux a suivi la même trajectoire, pour s'établir à 7,4%, contre 7,5% enregistré en août 2021 et 8,6% en septembre 2020. En revanche, le taux chômage au Japon s'est maintenu à 2,8% pour le deuxième mois consécutif.

Hausse de l'inflation au cours de l'année 2021

La forte inflation devrait persister plus longtemps que ce qui avait été prévu dans l'édition d'octobre des Perspectives de l'économie mondiale, car les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les prix élevés de l'énergie devraient se maintenir en 2022. Si les anticipations d'inflation restent bien ancrées, l'inflation devrait progressivement diminuer à mesure que les déséquilibres entre l'offre et la demande s'atténuent en 2022 et que la politique monétaire des principales économies produit ses effets.

Une stabilité financière en Péril

Les aléas entourant le scénario de référence mondial sont orientés à la baisse. L'émergence de nouveaux variants de COVID-19 et le déclenchement de la guerre entre la Russie provoquera sûrement de nouvelles perturbations économiques. De plus, les ruptures d'approvisionnement, la volatilité des prix de l'énergie et les pressions salariales localisées se traduisent par de grandes incertitudes quant à l'inflation et aux politiques. Le relèvement des taux directeurs par les pays avancés pourrait mettre en péril la stabilité financière et faire surgir des risques pour les flux de capitaux, les devises et les finances publiques des pays émergents et en développement, d'autant que les niveaux d'endettement ont considérablement augmenté au cours des deux dernières années. D'autres risques mondiaux pourraient se faire jour, car les tensions géopolitiques restent fortes et, au vu de l'urgence climatique, la probabilité que des catastrophes naturelles majeures se produisent reste très élevée.

Indices Boursiers sur une tendance haussière

Sur les marchés financiers internationaux, les principaux indices boursiers ont suivi une tendance haussière, au cours du mois d'octobre 2021 et par rapport à fin septembre, à l'exception de l'indice japonais Nikkei qui s'est contracté de 1,9%. En effet, les indices américains Dow Jones et de Nasdaq ont enregistré une hausse de 5,8% et 7,3%, respectivement, stimulés par la hausse des dépenses de consommation des ménages ainsi que l'amélioration de l'indice de confiance des consommateurs. De même pour l'indice français CAC 40, qui s'est accru de 4,8%, tiré par les bons résultats économiques dans la Zone Euro.

Un marché des changes caractérisé par une légère appréciation du Dollar US vis-à-vis de l'euro

Pour leur part, les marchés des changes internationaux ont été marqués, au terme du mois d'octobre 2021, par une dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar. Ainsi, la parité EUR/USD a clôturé le mois d'octobre à 1,1560 contre 1,1582 un mois plus tôt.

2. Environnement Economique National

Reprise de la croissance économique en 2021

Les résultats des comptes nationaux publiés par l'INS, montre que l'économie nationale a enregistré une croissance annuelle du PIB de 1,6% au cours du quatrième trimestre de l'année 2021, en comparaison au quatrième trimestre de 2020. Le Produit Intérieur Brut a augmenté de 0,7% en volume, par rapport au troisième trimestre de 2021.

La croissance économique pour l'ensemble de l'année 2021 s'élève à 3.1% contre une contraction de 8.7% en 2020, en relation avec l'amélioration de l'activité économique dans la majorité des secteurs à l'exception de celui de l'agriculture (-5,4%) suite à la baisse de la production d'huile d'olive. Cette amélioration de l'activité économique a touché, principalement, le secteur des industries manufacturières exportatrices, à l'instar des industries mécaniques et électriques (+10%) et des industries du textile, habillements, cuirs et chaussures (+10%) en relation avec la hausse de la demande émanant de la Zone Euro.

Également, les branches des industries extractives ont enregistré une augmentation de leur valeur ajoutée, notamment, pour les secteurs des mines (+8,8%), en rapport avec la reprise de la production du phosphate (3,7 millions de tonnes en 2021 contre 3,1 millions en 2020) et de l'extraction du pétrole et du gaz naturel (+19,2%) grâce à l'apport du champs Nawara et de Halk El Menzel.

Pour leur part, les activités des services marchands ont connu un accroissement tiré par la progression réalisée dans la branche de l'hôtellerie, de café et de la restauration (+14,1%). Néanmoins, l'activité du transport a continué de subir les effets de la crise sanitaire (-0,3%).

Sur l'ensemble de l'année 2021, les indicateurs de l'activité touristique se sont inscrits en hausse, après la contraction enregistrée en 2020, en relation avec l'amélioration de la situation sanitaire. En effet, les flux de touristes étrangers ont augmenté de 11,8% contre un repli de 82,1% une année auparavant, pour s'établir à 1,6 million de touristes. Corrélativement, les recettes touristiques en devises ont connu, au cours de l'année 2021, une hausse de 12,6% contre un repli de 63,9% en 2020, pour atteindre environ 2.286 MDT. Sans effet de change, ces recettes ont augmenté de 10,3% contre -62,9%.

Au cours de l'année 2021, le trafic aérien de passagers a accusé une amélioration de 31,7% contre une régression de 75,1% en 2020, pour atteindre 3,9 millions de passagers. Cette augmentation a concerné aussi bien les lignes internationales (+31,1%) que les lignes intérieures (+40,8%). Par aéroport, le transport de passagers s'est amélioré, notamment, dans les aéroports d'Enfidha-Hammamet (+134,6%), de Djerba-Zarzis (+29,3%) et de Tunis-Carthage (+28,5%).

Pour l'année 2022, l'économie tunisienne devrait connaître un taux de croissance de 2,6% reflétant la poursuite de l'amélioration de l'activité des industries manufacturières exportatrices, celle des industries extractives et des services marchands, notamment, le tourisme, et ce outre le retour progressif du secteur agricole suite à la hausse prévue de la production d'olive à l'huile.

Léger élargissement du déficit courant et nette contraction des entrées nettes de capitaux extérieurs en 2021

En 2021, les paiements extérieurs ont évolué dans une conjoncture nationale et internationale qui demeure impactée par les répercussions de la crise sanitaire, notamment sur la situation économique globale. Toutefois, et malgré ce contexte

flottant, l'économie mondiale a pu renouer avec une croissance relativement notable (+5,9%), mais disparate selon les pays et les secteurs d'activité. D'un autre côté, des tensions inflationnistes se sont apparues dans la plupart des économies notamment au dernier trimestre de l'année, sous l'effet de l'impact des goulets d'étranglement, au niveau des chaînes d'approvisionnement et de production, induits par la crise pandémique qui ont entraîné des pénuries de plusieurs produits de base, principalement alimentaires et énergétiques dont les cours ont flambé d'une manière drastique.

Dans ce cadre, la balance des paiements courants s'est soldée, en 2021, par un déficit en net repli, par rapport à l'année 2020, pour se situer à 8 milliards de dinars, soit 6,3% du PIB (contre -7,1 milliards de dinars et 6,1% du PIB une année auparavant). Ce résultat est imputable, essentiellement, à l'élargissement du déficit commercial (FOB-CAF) de 27,1% pour atteindre -16,2 milliards de dinars. Toutefois, le net affermissement des revenus du travail (+29,2%) conjugué à la reprise modérée des recettes touristiques (+12,6%) ont permis de redresser, dans une large mesure, le déséquilibre du compte courant. Par ailleurs, l'excédent de la balance des opérations en capital et financières et d'ajustement a enregistré une nette contraction (-2.580 MDT) pour revenir à +8.352 MDT, suite, essentiellement, à l'effet conjugué de la hausse de l'amortissement de la dette extérieure à MLT (+36,7%) et la contraction des ressources financières mobilisées de l'extérieur au cours de 2021. Suite à ces évolutions, la balance générale des paiements extérieurs a dégagé en 2021 un excédent en net repli (+344 MDT contre +3.807 MDT une année auparavant). De son côté, le niveau des avoirs nets en devises s'est situé à 23.313 MDT, soit l'équivalent à 133 jours d'importation, au terme de l'année 2021, contre 23.099 MDT et 162 jours, respectivement, au terme de 2020.

Inflation en légère hausse

Sur l'ensemble de l'année 2021, l'inflation moyenne s'est établie à 5,7% contre 5,6% une année auparavant, et ce en relation avec l'augmentation des prix des produits alimentaires (6,3% contre 4,7%). Cependant, un ralentissement a marqué le rythme d'évolution des prix des produits manufacturés (6,3% contre 6,5%) et des services (4,6% contre 5,5%).

Appréciation du Dinar face au Dollar en 2021, dépréciation vis-à-vis des autres principales devises

Au terme de l'année 2021 et par rapport à sa valeur à fin décembre 2020, le cours du dinar s'est inscrit en hausse sur le marché interbancaire de 1,3% vis-à-vis de l'euro et de 4,2% par rapport au yen japonais. En revanche, il s'est déprécié de 6,3% vis-à-vis du dollar américain et de 2,9% à l'égard du dirham marocain. Sur le marché de change international et au cours de la même période, l'euro s'est déprécié de 6,9% face au dollar.

En termes de moyennes annuelles, le dinar a connu, en 2021 et par rapport à l'année précédente, une appréciation de 0,5% par rapport au dollar américain et de 4% face au yen japonais, tandis qu'il s'est déprécié de 2,7% à l'égard de l'euro et de 4,2% contre le dirham marocain.

3. Marché Bancaire et Financier

Atténuation des besoins des banques en liquidité au cours du dernier trimestre de 2021

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2021, les besoins moyens des banques en liquidité ont affiché une diminution de l'ordre de 1.715 MDT, en revenant de 11.296 MDT au T3-2021 à 9.581 MDT au T4-2021. Toutefois, la baisse susmentionnée cache des évolutions divergentes, en ce sens que la demande de liquidité par le secteur bancaire a connu deux baisses conséquentes de 1.241 MDT et 1.244 MDT respectivement en octobre et novembre 2021, avant d'enregistrer un accroissement de 670 MDT, en décembre 2021.

Activité du marché interbancaire

Les transactions sur le marché interbancaire ont gardé, pour le troisième trimestre consécutif, leur tendance haussière avec un accroissement moyen plus prononcé au T4-2021 de 587 MDT en moyenne, pour s'établir à 2.256 MDT, et traduisant la hausse combinée des transactions à terme de 310 MDT et celles à vue de 277 MDT qui se sont établies, respectivement, à 1.279 MDT et 977 MDT, en moyenne, au T4-2021.

Évolution des Ressources et emplois du système financier

Du côté des ressources du système financier, l'évolution de la masse monétaire M3 durant 2021 est imputable, essentiellement, au fort ralentissement de la monnaie fiduciaire (9,2% contre 17,9%) et à un moindre degré celui de la monnaie scripturale (7,7% contre 14,9%), alors que l'encours des emprunts obligataires et les autres types d'épargne a connu une reprise (12,7% contre -1,2%).

En particulier, la décélération du rythme de progression de la masse monétaire au sens de M1 (8,3% contre 16%) trouve son origine dans le ralentissement aussi bien des dépôts à vue auprès des banques (6,7% ou +1.598 MDT contre 20,3% ou +4.012 MDT), que des Billets et Monnaies en Circulation (BMC) (9,4% ou +1.483 MDT contre 16,6% ou +2.242 MDT) qui ont clôturé l'année à un niveau de 17.233 MDT.

A signaler que cette dernière a connu des pics notables au cours de l'année 2021 atteignant ainsi ses plus hauts niveaux au cours des mois de juillet (+1.202 MDT), décembre (+481 MDT) et mai (+382 MDT) en relation avec les événements saisonniers (Ramadan, les fêtes religieuses, et la saison estivale...).

Concernant les dépôts quasi-monétaires, ils ont augmenté, durant l'année 2021, à une cadence supérieure à celle enregistrée durant 2020 (8,3% ou 4.400 MDT contre 6,1% ou 3.059 MDT) sous l'effet conjugué de la reprise des dépôts à terme et autres produits financiers (+7% ou +1.058 MDT contre -4,1% ou -646 MDT), de l'accélération des certificats de dépôts (10,1% ou +423 MDT contre 1,9% ou +80 MDT) et de l'augmentation des dépôts en comptes spéciaux d'épargne bien qu'à un rythme moins important (9,8% ou 2.168 MDT contre 14,5% ou 2.796 MDT).

Quant aux concours à l'économie, ils ont connu en 2021 une hausse à un rythme moins élevé (4,8% ou 4.813 MDT contre 6,7% ou 6.371 MDT), cette évolution s'explique par les effets conjugués de la décélération du portefeuille escompte auprès des banques (3.403 MDT contre 4.648 MDT) et celle des créances immobilisées (358 MDT contre 1.204 MDT) alors que les comptes courants débiteurs (+145 MDT contre -188 MDT) ont enregistré une reprise modérée. Ces crédits ont bénéficié en particulier aux secteurs des services (+2.372 MDT) et de l'industrie (+1.393 MDT), ainsi qu'aux particuliers (+1.086 MDT).

Baisse de l'indice boursier conjugée à une consolidation des émissions des titres de l'État

L'activité du marché financier a été marquée, au cours du dernier trimestre de l'année 2021, par :

- Une baisse de l'indice de référence TUNINDEX de 3,3%, ce qui a réduit ses gains réalisés depuis le début de l'année à 2,3% contre un repli de 3,3% en 2020 ;
- Un accroissement du nombre des sociétés cotées en Bourse à 80 unités à fin 2021 et ce, suite à l'introduction de la société SMART Tunisie au marché principal de la cote avec une ouverture de son capital au public à hauteur de 30,4%, au cours du mois de décembre. L'introduction a été effectuée par le moyen d'une Offre à Prix Ferme (OPF) assortie d'un placement global, avec un cours d'introduction de 25,5 DT par action ;
- La publication des indicateurs d'activité des sociétés cotées¹, sur les 9 premiers mois de l'année 2021, qui font ressortir un revenu global en hausse de 13% par rapport à la même période de l'année 2020, soit 14,5 milliards de dinars. Le produit net bancaire a affiché une augmentation de 12,3% sur les 9 premiers mois de 2021 pour s'établir à 3.988 MDT et les revenus nets des établissements de leasing ont également augmenté de 5,9% à 334 MDT. Simultanément, les revenus des compagnies d'assurances ont progressé de 4,1% pour atteindre 823 MDT ;
- La publication du résultat semestriel global au titre du premier semestre 2021 des sociétés cotées qui a affiché une progression de 40% par rapport à la même période de l'année 2020, pour se situer à 1.013 MDT, étant noté

que ce résultat n'englobe que les 64 sociétés cotées qui ont publié leurs états financiers semestriels² ;

- Octroi de l'accord de principe du Conseil d'Administration de la Bourse, pour l'admission au marché principal de la cote de la Bourse de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » ;
- L'augmentation du capital de l'ATB en numéraire d'un montant de 28 MDT, suite à une décision de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en novembre 2021. Ainsi le capital de la banque a été porté de 100 MDT à 128 MDT de dinars et ce, par l'émission de 28.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un dinar chacun. Cette augmentation de capital a été réservée exclusivement à l'ARAB BANK ;
- La dégradation de la note de défaut émetteur à long terme en devises de la Tunisie par l'agence Moody's de B3 à Caa1 avec perspectives négatives qui a été suivi par la dégradation des notes des dépôts bancaires à long terme de quatre banques tunisiennes, à savoir Amen Bank, l'ATB, la BT et la BIAT de B3 à Caa1.





02

ACTIONNARIAT

1. Répartition du capital social au 31/12/2021

ACTIONNAIRES	NOMBRES D'ACTIONNAIRES	NOMBRES D'ACTIONS	MONTANT DINARS	% DU 31/12/2021
Actionnaires Tunisiens	599	17 780 072	88 900 360	88,894
Personnes Morales	23	7 848 859	39 244 295	39,241
SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING	1	7 800 000	39 000 000	38,997
Assurances	4	24 179	120 895	0,121
SICAV	1	997	4 985	0,005
SICAR	1	509	2 545	0,003
Autres Personnes Morales	16	23 174	115 870	0,116
Personnes Physiques	531	1 323 642	6 653 990	6,618
M.Med Rached CHEBIL	1	55 602	278 010	0,278
M.Abdessalem BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491
M. BOURICHA Abdelaziz	1	73 970	369 850	0,370
Autres Personnes Physiques	528	1 095 936	5 479 680	5,479
Groupes et Familles	45	8 590 254	42 692 720	42,948
***Groupe TAMARZISTE	7	2 589 213	12 946 065	12,945
PERSONNES PHYSIQUES	5	118 842	594 210	0,594
LE PNEU	1	434 196	2 170 980	2,171
MENNINX HOLDING	1	2 036 175	10 180 875	10,180
***Groupe Mohamed RIAHI	2	994 000	4 970 000	4,970
DELTA FINANCES	1	94 000	470 000	0,470
WINDY INVEST PART.	1	900 000	4 500 000	4,500
***Famille SELLAMI	11	1 761 665	8 668 185	8,808
PERSONNES PHYSIQUES	7	989 900	4 949 500	4,949
STRAMICA	1	518 306	2 591 530	2,591



2. Condition d'accès à l'Assemblée générale

(Extrait Statuts UBCI : Art 24)

Pour participer aux Assemblées Générales, les actionnaires doivent détenir au moins dix actions. Toutefois plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les Statuts et se faire représenter par l'un d'eux.



ACTIONNAIRES	NOMBRES D'ACTIONNAIRES	NOMBRES D'ACTIONS	MONTANT DINARS	% DU 31/12/2021
STIB	1	95 955	479 775	0,480
CNT	1	151 701	758 505	0,758
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029
***Famille BOURICHA	7	1 050 546	5 180 320	5,252
PERSONNES PHYSIQUES	6	1 019 209	5 096 045	5,096
AMATAB	1	31 337	156 685	0,157
***Htiers SADOK BEN SEDRINE	7	936 161	4 680 805	4,680
PERSONNES PHYSIQUES	7	936 161	4 680 805	4,680
***Famille JEMAA BEN SEDRINE	4	467 307	2 291 105	2,336
PERSONNES PHYSIQUES	4	467 307	2 336 535	2,336
***Mr Saâd HAJ KHELIFA	2	518 626	2 593 130	2,593
PERSONNES PHYSIQUES	1	450 772	2 253 860	2,254
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339
***Famille BOUAOUADJA	5	272 736	1 363 680	1,364
PERSONNES PHYSIQUES	5	272 736	1 363 680	1,364
Actions non créées		17 317	86 585	0,087
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		17 317	86 585	0,087
Actionnaires Etrangers	7	2 221 457	11 107 285	11,106
Personnes Morales non résidentes	1	2 217 766	11 088 830	11,088
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	1	2 217 766	11 088 830	11,088
Personnes Physiques non résidentes	6	3 691	18 455	0,018
Personnes physiques non résidentes	6	3 691	18 455	0,018
TOTAL	606	20 001 529	100 007 645	100,000

3. Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale

Une délégation a été accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/06/2017 pour émettre un ou plusieurs emprunts obligataires sur une période de 5 ans à hauteur d'une enveloppe de 150 millions de dinars.





03

GOUVERNANCE

A. CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition au 31 Décembre 2021, qualités et mandats

NOM/PRÉNOM	QUALITÉ
Mr Hassine DOGHRI	Président du conseil d'administration
Mr Hakim DOGHRI	Administrateur
Mme Laureen KOUASSI-OLSSON	Administrateur Indépendant
Mr Radhi MEDDEB	Administrateur
Mr Mehdi BOUHAOUALA Représentant permanent de la société « Serenity Capital Finance Holding »	Administrateur
Mr Mehdi TAMARZISTE Représentant permanent de de la société « MENINX Holding »	Administrateur
Mr Selim RIAHI	Administrateur
Mme Samia ZOUAOUI	Administrateur Indépendant
Mme Neila BENZINA	Administrateur Indépendant
Mme Sonya BOURICHA	Administrateur
M. Chokri CHROUDA Responsable de la vie sociale, secrétaire du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale	

NOMINATION / RENOUELEMENT

Nommé en qualité d'Administrateur en remplacement de **M. Pavel OUSTINOV** par l'AGO du 27/04/2021 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021. Nommé en qualité de Président du Conseil lors du CA du 27/04/2021.

Nommé en qualité d'Administrateur en remplacement de **M. Patrick POUPON** par l'AGO du 27/04/2021 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Nommée en qualité d'Administrateur indépendant en remplacement de **Mme Valérie EYMARD** par l'AGO du 27/04/2021 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Nommé en qualité d'Administrateur en remplacement de **M. Philippe AGUIGNIER** par l'AGO du 27/04/2021 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

« **Serenity Capital Finance Holding** » nommée en qualité d'Administrateur en Représentant permanent remplacement de "BNP Paribas IRB Participations" par l'AGO du 27/04/2021 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Renouvellement du mandat d'Administrateur de « **Meninx Holding** » par l'AGO du 27/04/2021 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2023.

« **Windy Investissements et Participations** » nommée en qualité d'Administrateur par l'AGO du 27/04/2021 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2023.

A démissionné de son mandat d'Administrateur le 07/10/2021.

Nommée en qualité d'Administrateur indépendant par l'AGO du 26/08/2020 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Renouvellement de son mandat d'Administrateur indépendant par l'AGO 27/04/2021 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'AGO 24/04/2019 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

2. Fréquence des Réunions du Conseil D'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises en 2021 selon le calendrier suivant :

Premier trimestre 2021 :

31 Mars - 12 Avril - 27 Avril

Second trimestre 2021 :

16 juillet - 30 Août - 25 novembre

3. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés, conformément aux dispositions de l'article 190 du Code des Sociétés Commerciales (CSC) et des articles 8 et 9 des Statuts de l'UBCI, par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 3 ans. Les Administrateurs personnes morales, sont tenus de désigner un Représentant Permanent.

Les membres du Conseil peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire (articles 190 et 283 du CSC).

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, suite à un décès, une démission ou une incapacité juridique, le Conseil peut procéder à des nominations à titre provisoire. Les nominations à titre provisoire doivent être ratifiées par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Dans le cas où le nombre des membres du Conseil est inférieur au minimum légal, les Administrateurs en fonction doivent convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour combler l'insuffisance au regard du nombre minimum requis de Membres du Conseil d'Administration.

B. CODE DE GOUVERNANCE

Le Code de Gouvernance UBCI reprend l'ensemble des dispositions du Règlement Intérieur consacrées à la composition et au fonctionnement du Conseil, à la répartition des responsabilités entre la Direction Générale et l'organe social délibérant, aux missions et au fonctionnement des Comités Spécialisés, ainsi qu'au comportement de l'Administrateur.

1. Missions du Conseil d'Administration et déontologie

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.

A ces fins :

- Il détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie et les orientations de l'activité de l'UBCI et veille à leur mise en œuvre,
- Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
- Il désigne les mandataires sociaux, pour des mandats d'une durée de trois ans
- Il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général,
- Il approuve le projet de rapport du Président joint au rapport de gestion,
- Il procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad hoc :
 - Aux évaluations et contrôles qu'il juge nécessaires en application de la réglementation en vigueur,
 - Au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes, à l'examen et à l'arrêté des comptes,
 - À la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Le président ou le Directeur Général lui soumet au moins une fois par an, les projets de budget, de rapport de gestion, ainsi que les projets des divers rapports légaux et réglementaires.

Il lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 15 millions de dinars, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieur à ce seuil. Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite.

Toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration lui a délégué les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations ainsi qu'à l'émission de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de l'UBCI, le Président, ou le Directeur Général, rend compte, selon la même périodicité, de l'émission desdits emprunts ou titres.

Le Président du Conseil d'Administration

Dans les relations avec les autres organes de la société et vis-à-vis de l'extérieur, le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom, sauf circonstances exceptionnelles, et hormis mission particulière ou mandat spécifique confié à un autre administrateur.

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, aux plans national et international.

Il veille au maintien de la qualité des relations avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre, aux meilleurs niveaux, les principes du gouvernement d'entreprise.

Il veille au bon fonctionnement des organes de l'UBCI.

Il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations que celui-ci à connaître.

Il organise les travaux du Conseil d'Administration. Il fixe le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil et le convoque.

Il veille à la bonne organisation des travaux du Conseil de manière à en promouvoir le caractère décisionnaire et constructif. Il anime les travaux du Conseil et coordonne ses travaux avec ceux des Comités Spécialisés.

Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la société et notamment sa stratégie.

Il s'assure que les administrateurs extérieurs à la société aient une bonne connaissance de l'équipe de direction.

Il veille à maintenir une relation étroite et confiante avec le Directeur Général. Il lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives.

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de le mettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent.

Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres membres de la Direction Générale des événements et situations significatifs relatifs à la vie de l'UBCI, notamment : la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement et de désinvestissement, les opérations financières, les risques et les États financiers.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la réglementation au titre du rapport sur le contrôle interne.

Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil et du Comité Permanent d'Audit Interne.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil, et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la société au fonctionnement des Comités Spécialisés.

Il s'assure en outre que les administrateurs participent effectivement aux travaux du Conseil, avec assiduité, compétence et loyauté.

Il rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Comportement de l'Administrateur – Déontologie

L'Administrateur accepte les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance.

Il exerce son sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe UBCI.

Il a le souci de faire prévaloir le principe de l'intégrité personnelle dans l'exercice de son mandat et d'en respecter les règles.

Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'Administration en cas de changement significatif dans ses propres fonctions et mandats.

Il s'engage à ne pas utiliser les actifs de l'établissement pour un usage personnel.

L'Administrateur respecte les obligations légales, les recommandations et les règlements de Place relatifs aux informations concernant personnellement les Administrateurs.

L'Administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de l'UBCI. Il est en particulier tenu au respect des prescriptions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées,

dont les principales dispositions lui sont communiquées lors de sa prise de fonction.

Il ne peut effectuer des opérations sur le titre UBCI à titre personnel que dans les six semaines qui débutent le lendemain de la publication des comptes trimestriels et annuels, ou de la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initié au regard de la réglementation boursière.

Il lui est recommandé de s'abstenir d'effectuer des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives, notamment des opérations d'achat ou de vente à découvert ou des allers retours sur de courtes durées.

Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque y compris aux gestionnaires des titres de son entreprise.

Pour toute question d'ordre déontologique, un Administrateur peut consulter le responsable de la fonction Conformité du Groupe UBCI.

L'Administrateur fait part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

Un Administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre, doit démissionner.

Tout Administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités Spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu de leurs délibérations.

Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.

Toute information et/ou tout document auquel l'Administrateur aurait accès demeure confidentiel et à son usage propre, et ne peut être diffusé sans l'accord écrit du Président et/ou du Directeur Général.

L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les Administrateurs ayant violé cette règle.

Les Administrateurs s'efforcent de participer activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités, et d'assister aux Assemblées Générales des Actionnaires.

2. Les Comités Spécialisés du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités soient en permanence adaptés aux besoins du Conseil, aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et aux dispositions réglementaires.

Lorsqu'il l'estime nécessaire, il participe aux séances des Comités, avec voix consultative.

Ces Comités se réunissent selon les dispositions réglementaires, avec ou sans la participation du management de la banque. Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président de Comité peut demander l'audition de toute personne responsable, au sein du Groupe, de questions relevant de la compétence de ce Comité, telle que définie par le présent règlement. Ils émettent des avis destinés au Conseil d'Administration.

Les Présidents des Comités, ou en cas d'empêchement un autre membre du même Comité, présentent oralement une synthèse de leurs travaux à la plus prochaine séance du Conseil.

Un compte rendu écrit des séances des Comités est établi et communiqué, après approbation, aux Administrateurs qui le souhaitent.

2.1. Le Comité D'Audit

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance. Il veille au respect par l'UBCI de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs de la Banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Le Comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la Banque, propose la nomination du ou des Commissaires aux Comptes, donne son avis au Conseil sur la

désignation du responsable d'audit interne et veille à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

Le Comité d'audit se compose d'au moins trois membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses pairs. La présidence du Comité est confiée à un membre indépendant du Conseil.

1. Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'audit se réunit sur convocation de son Président au moins six fois par an et chaque fois qu'il le juge utile. Les Commissaires aux Comptes, et tout responsable dont la présence est jugée utile, peuvent assister aux réunions du Comité sur invitation adressée par son Président. La structure d'audit interne est en charge du secrétariat du Comité d'audit et de l'établissement des procès-verbaux de ses réunions.

Le Comité d'audit ne peut délibérer valablement qu'en présence de trois au moins de ses membres. Les décisions du Comité d'audit sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil d'Administration.

Le Comité d'audit rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées. Il soumet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des Etats Financiers annuels, un rapport d'activité détaillé. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

2. Composition du Comité d'Audit

Suite à l'entrée dans le capital, en avril 2021, du Groupe CARTE en tant que nouvel actionnaire de référence, la démission des administrateurs de BNP et la cooptation de nouveaux administrateurs, le Conseil d'administration réuni le 27/04/2021 a procédé à la nomination des membres des comités.

La nouvelle composition du comité d'Audit est comme suit :

- **Mme Neila BEN ZINA**
Administrateur Indépendant,
Présidente du Comité d'Audit ;
- **M. Hassine DOGHRI**
Administrateur et Président du Conseil
d'Administration de l'UBCI, Membre ;
- **M. Radhi MEDDEB**
Administrateur, Membre ;
- **M. Sélim RIAHI**
Administrateur, Membre ;
- **Mme Sonya BOURICHA :**
Administrateur, Membre.

Il est à noter que le conseil d'administration a enregistré, en octobre 2021, la démission de M. Sélim RIAHI, administrateur.

3. Fréquence de réunions du Comité d'Audit en 2021

Au cours de l'année 2021, le Comité d'Audit de l'UBCI a tenu six réunions, en conformité avec la réglementation en vigueur : deux le 31 mars, deux le 30 août et deux le 24 novembre 2021.

2.2. Le Comité des Risques

Le Comité des Risques a pour mission d'appuyer le Conseil d'Administration de la Banque dans l'exercice de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

1. Rôles et missions du Comité des Risques

Le rôle du comité des risques consiste notamment à :

- Instaurer une vue globale et structurée du dispositif de gestion des risques,
- Analyser, recommander des pistes d'amélioration et prendre des décisions sur ces sujets,

- Constituer un niveau de détection, d'alerte et d'escalade pour les faiblesses identifiées,
- Suivre la mise en place des actions d'amélioration, ainsi que les projets structurants engagés.

Pour être en mesure de réaliser son rôle et ses objectifs, le Comité a le pouvoir de décision dans son périmètre d'intervention.

L'objectif du Comité est d'assister le Conseil notamment dans :

- La conception, la mise à jour et le suivi d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels conforme à l'appétence au risque souhaitée et décidée,
- L'appréciation de la politique et de la stratégie de prise de risque, et particulièrement dans le cadre d'un changement et d'évolution de contexte (macroéconomique...),
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques et le suivi des indicateurs clés,
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée,
- L'appréciation de l'efficacité du dispositif de contrôle et des actions d'amélioration et des actions correctives engagées ou à engager,
- L'analyse de l'exposition de la Banque à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité, le risque opérationnel et de non-conformité les plus significatifs,
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil de risques de la Banque,
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil,
- L'approbation des plans de continuité d'activité,
- La validation a posteriori des décisions de crédit sur les plus importantes expositions de la Banque.

Le Comité est également une instance de décision qui a vocation à assister le Responsable de la Banque dans la mise en

place d'un système de contrôle interne adapté à ses risques et enjeux.

Il contribue à la diffusion de la culture de prise de risque, de gestion des risques, de contrôle.

Il prend connaissance des synthèses des rapports d'activité et des analyses de la situation de la Banque et décide des orientations nécessaires et des mesures correctives à prendre.

2. Composition du Comité des Risques :

- **Mme Samia ZOUAOU**
Administrateur indépendant,
Présidente du Comité des risques ;
- **Mme Laureen KOUASSI OLSEN :**
Administrateur indépendant, Membre ;
- **M. Hakim DOGHRI**
Administrateur, Membre ;
- **M. Mehdi TAMARZISTE**
Administrateur, Membre ;
- **M. Mehdi BOUHAOUALA**
Administrateur, Membre.

3. Fréquence de réunions du Comité des Risques en 2021

Le Comité des Risques a tenu 10 réunions en 2021, selon le calendrier suivant :

- Deux réunions le 31 Mars,
- Trois réunions le 29 Septembre,
- Quatre réunions le 24 Novembre
- Une réunion consacrée au Stress Test BCT qui s'est déroulée le 06 Décembre

2.3. Comité de Nomination et de Rémunération durant l'année 2021

1. Rôles et missions du Comité de Nomination et de Rémunération :

Le CNR a pour principales attributions de définir et recommander au conseil d'Administration les politiques et processus en matière de nomination et de rémunération, de remplacements des dirigeants et des cadres supérieurs et de recrutement, de gestion des situations des conflits d'intérêts.

Le CNR permet de s'assurer que les dispositions sont en conformité avec l'intérêt social et celui des actionnaires, qu'elles respectent la réglementation locale, qu'elles sont justes et équitables, qu'elles n'entraînent aucune prise de risques

excessive et qu'elles n'engendrent pas de conflits d'intérêts.

2. Composition du Comité de Nomination et de Rémunération :

- **M. Radhi MEDDEB**
Président du CNR ;
- **Mme Neila BENZINA**
Administrateur Indépendant, Membre ;
- **Mme Sonya BOURICHA**
Administrateur, Membre ;
- **M. Hakim DOGHRI**
Administrateur, Membre ;
- **M. Mehdi TAMARZISTE**
Administrateur, Membre.

3. Fréquence de réunions du Comité

Au cours de l'année 2021, le Comité a tenu 3 réunions : le 31 mars, le 25 mai et le 10 septembre 2021.



04

**CA, COMITÉ
EXÉCUTIF,
COMITÉ DE
DIRECTION ET CAC**

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION UBCI DÉCEMBRE 2021

- | | |
|---|-------------------------------|
| 1. M. Hassine DOGHRI | Président |
| 2. M. Hakim DOGHRI | Administrateur |
| 3. Mme Laureen KOUASSI-OLSSON | Administrateur
Indépendant |
| 4. M. Mehdi BOUHAOUALA
représentant permanent de la société
« Serenity Capital Finance Holding » | Administrateur |
| 5. M. Mehdi TAMARZISTE
représentant permanent de la société
« MENINX Holding » | Administrateur |
| 6. Mme Neila BENZINA | Administrateur
Indépendant |
| 7. M. Radhi MEDDEB | Administrateur |
| 8. M.Selim RIAH
(a démissionné de son mandat
d'Administrateur le 07/10/2021) | Administrateur |
| 9. Mme Samia KAROUI EP ZOUAOUI | Administrateur
Indépendant |
| 10. Mme Sonya BOURICHA | Administrateur |

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UBCI

1. M. Mohamed **KOUBAA** Directeur Général
2. M. Elyes **OUARDI** Secrétaire Général
3. M. Ouahib **ABDELHADI** Directeur du Retail Banking
4. M. Maher **BEN ABDALLAH** Directeur du Corporate Banking
5. M. Chokri **CHROUDA** Directeur de l'Innovation, Marketing, Études et Communication
6. M. Nouredine **TARHOUNI** Directeur des Risques
7. M. Imed **BEN LARBI** Directeur des Finances
8. Mme Hager **GABSI** Directrice du Juridique et du recouvrement
9. Mme Leila **MILI** Directrice des Ressources Humaines
10. Mme Sana **NOUIRA** Responsable ALM et trésorerie
11. Mme Nadia **MASLAH** Directrice des Systèmes d'Information
12. Mme Sonia **BEN SALAH** Directrice de la Conformité

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Membres du Comité Exécutif rejoint par :

1. M. Malek **FERJANI** Inspecteur Général
2. M. Mounir **FATAH** Directeur Immobilier et Moyens Généraux
3. Mme Lilia **KHEMIRA** Directrice de l'organisation bancaire

COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Cabinet **MOURAD GUELLATY**
2. Cabinet **DELTA Consult**





05

VIE DE L'ENTREPRISE 2021

FAITS MARQUANTS 2021

JANVIER :

RETAIL BANKING : campagne de communication paiement sans contact.

INTERNE : Lancement du nouveau intranet UBCI.

FÉVRIER :

SPONSORING : Participation au salon RIYEDA.

MARS :

MECENAT : Prix de l'entrepreneuriat SOCIAL

SPONSORING : Sponsoring de l'espace AGORA pour l'action école Habib et SOS Village.

RETAIL BANKING : Campagne de communication des crédits UBCI

INTERNE : Célébration de la fête des droits de la femme.

AVRIL :

CORPORATE : Campagne de communication co-brandée avec le concessionnaire automobile.

MAI :

GOVERNANCE : Changement de gouvernance.

RSE : Campagne de sensibilisation COVID19.

JUILLET :

RETAIL BANKING : Campagne de communication offre pour les TRE

AOUT :

RSE : Equipement en matériel médical, concentrateurs d'oxygène, respirateurs de transport.

SEPTEMBRE :

RSE : Participation à l'action national de soutien aux établissements scolaires.

Collecte de fonds en faveur de l'association GAIA.

OCTOBRE :

RSE : Action de sensibilisation et dépistage à la prévention contre le cancer des femmes,

Action de reboisement dans la région de JENDOUBA.

NOVEMBRE :

RETAIL BANKING : Campagne de communication offre BANCASSURANCE.

INTERNE : Rencontre des collaborateurs UBCI.

DÉCEMBRE :

COMMUNICATION : Campagne lancement et diffusion du nouvelle identité visuelle.





06

PROJET DE TRANSFORMATION UBCI

Impulsée par l'arrivée d'un nouvel actionnaire de référence et le renforcement de ses organes de gouvernance, l'UBCI a lancé un grand programme de transformation qui devrait révéler son ambition et traduire une nouvelle stratégie. Il repose essentiellement sur la refonte de son système d'information ainsi que de son identité visuelle.

1. Refonte du Système d'information UBCI

L'UBCI vient de franchir un nouveau pas important dans le cadre du programme de transformation.

En effet, la banque a signé avec BNP Paribas un contrat de « Transition Service Agreement » (TSA) qui définit les différentes étapes devant aboutir à notre « désimbrication » totale du système de BNP Paribas, et qui doit s'achever par le remplacement du système d'information (ATLAS 2 et ses pétales) par un nouveau système propre à l'UBCI.

Tenant compte des enjeux internes et externes, nous avons commencé par la définition des grandes orientations stratégiques du système d'information cible. En effet, ce système doit avant tout sécuriser notre existant et garantir la non régression des fonctionnalités, des données métiers et des produits et services offerts actuellement à notre clientèle. Dans le même temps, ce système doit être ouvert et évolutif pour permettre à l'UBCI de s'ouvrir à son écosystème et de développer rapidement son offre et son activité dans le futur. Une attention particulière doit être donnée dans le futur syst à l'expérience utilisateur avec une vision 360 du client et une culture orientée Data.

Partant de ces axes stratégiques et après la tenue de plusieurs ateliers de définition des besoins avec l'ensemble des métiers de la banque, trois consultations ont été lancées en juillet dernier en vue de l'acquisition de solutions pour le remplacement des applications mise à notre disposition par BNP Paribas.

Un long processus de sélection s'en est suivi, et une gouvernance a été mise en place

pour s'assurer de son bon déroulement. Une première étape de dépouillement des offres sur la base de la méthodologie arrêtée et validée par le comité de pilotage a permis de shortlister les offres à garder dans la course. Pour le choix du global bancaire, la banque a organisé des séances de précadrage qui ont duré un mois avec chacun des soumissionnaires shortlistés, pour les autres solutions, des séances de démonstration ont été menées, le tout, avec la participation de l'ensemble des métiers concernés, qui ont également été invités à procéder à l'évaluation des solutions ou des modules les concernant.

La démarche pragmatique et structurée ainsi adoptée a permis à partir de la synthèse de l'ensemble des éléments d'évaluation recueillis d'arrêter le choix des solutions qui, nous l'espérons, permettront à l'UBCI d'atteindre les objectifs stratégiques tracés.

Ainsi, le global bancaire retenu est la solution Flexcube de l'éditeur mondial ORACLE, il sera complété des solutions de BFI pour le traitement des chèques et des effets, qui présente des particularités réglementaires très spécifiques en Tunisie. La solution de l'éditeur FINASTRA a été retenue pour remplacer les deux solutions actuelles Connexis Cash et Connexis Trade.

Compte tenu des contraintes de délais liées au TSA, une feuille de route a été arrêtée pour procéder à une migration en deux temps, permettant le remplacement des outils de BNP Paribas à l'horizon de mars 2023, suivi par une étape de perfectionnement des solutions s'étalant jusqu'à fin 2023.

Ces choix de solutions et de démarche de projet ont été validés par le Conseil



d'Administration de l'UBCI lors de sa réunion du 28 février dernier et nous avons le plaisir d'annoncer que la cérémonie de signature des contrats avec le prestataire PROFINCH, intégrateur de la solution Flexcube d'ORACLE, qui doit nous accompagner dans la mise en place de la solution en question, s'est tenue le lundi 28 mars 2022.

Le mois d'avril sera consacré à l'installation technique de la solution sur les environnements qui vont nous permettre de réaliser le paramétrage et les tests nécessaires à sa mise en œuvre, dans l'objectif de démarrer les travaux de cadrage de la solution début mai 2022.

Dans l'intervalle, nous devons également constituer l'équipe projet qui devra réaliser le travail de mise en œuvre. Son rôle crucial dans cette étape, nécessaire à la conduite d'un projet d'envergure comme le nôtre, devra associer des profils variés, et complémentaires, dont plusieurs collaborateurs représentant l'ensemble des métiers de la Banque.

Le travail de choix et de contractualisation doit se poursuivre pour le reste des solutions composant le futur système d'information, le tout devant être mis en place de manière synchronisée et coordonnée avec le global bancaire.

Avec la refonte de son système d'information, l'UBCI aura les atouts en main pour mettre en œuvre sa nouvelle vision, élargir son offre de produits et services, être plus proches des préoccupations de ses clients, répondre aux attentes de son personnel et réaliser les objectifs de ses actionnaires.

2. Refonte de l'identité Visuelle UBCI

En marge de son 60^{ème} anniversaire, UBCI a révélé le lundi 29 novembre 2021 sa nouvelle identité visuelle lors d'un point de presse organisé dans son immeuble historique à l'avenue Habib Bourguiba. Illustrée notamment par un nouveau logo, cette refonte de la marque conforte la position de la banque comme acteur majeur dans le paysage financier tunisien et traduit sa vision d'être résolument tournée vers l'avenir.

L'UBCI, en perpétuelle évolution, aborde aujourd'hui cette nouvelle ère avec beaucoup d'optimisme.

Au fur et à mesure des années d'existence, l'identité visuelle de l'UBCI s'est construite à travers plusieurs changements et étapes importantes. Du Comptoir National d'Escompte de Paris (CNEP) en 1894, à l'UBCI en 1961, en passant par la BNCI en 1941, la banque plus que centenaire, a toujours vécu des changements et des tournants heureux.

C'est suite à la cession par le groupe BNP Paribas de ses parts dans le capital de l'UBCI au profit du Groupe CARTE, que l'UBCI change d'identité visuelle.

Aujourd'hui, abordant cette nouvelle gouvernance, l'UBCI va plus loin, en affichant une nouvelle identité redynamisée et adaptée à sa nouvelle posture de banque engagée autour de sa promesse de toujours « se tourner vers l'avenir ».

Une nouvelle identité attachée aux fondamentaux

Le nouveau logo est donc plus dynamique et contemporain. Il est plus actuel aussi. La banque a gardé la même typologie que ses clients reconnaissent et apprécient, en faisant évoluer sa vision autour de nouvelles

perspectives, à travers un design moderne qui exprime l'envie d'aborder le futur avec confiance.

Simple et épuré, le nouveau logo vient donc renfoncer et refléter l'image d'une banque solide et transparente, incontournable dans le secteur bancaire.

La signature de la campagne institutionnelle

Riche de son histoire et de ses valeurs préservées et véhiculées au fil des décennies, l'UBCI illustre aujourd'hui sa volonté d'être plus que jamais une banque tournée vers l'avenir.

En phase avec les nouveaux changements que vit le pays, la banque s'appuie désormais sur cette nouvelle identité pour communiquer sur sa détermination d'être à la fois dans la modernité, l'efficacité, l'innovation et la proximité.

Ce rebranding a été porté par une campagne de communication institutionnelle à l'échelle nationale, avec une refonte du logo qui a été déployé sur tous les points contacts de la marque.

Ainsi, les façades du siège social et des agences principales de la banque seront habillées avec la nouvelle charte graphique.

La célébration de la nouvelle identité visuelle s'est faite en avant-première avec les collaborateurs de la banque puis se poursuivra également à travers des rencontres avec les clients courant l'année 2022, afin de les fédérer autour de ses nouvelles ambitions et de la nouvelle vision de la banque.

f in o

Tournés vers l'avenir

Depuis **60** ans

UBCI www.ubci.tn

f in o

Tournés vers l'avenir

Depuis **60** ans

UBCI www.ubci.tn

f in o

Tournés vers l'avenir

Depuis **60** ans

UBCI www.ubci.tn



07

ACTIVITÉ ET RÉSULTAT

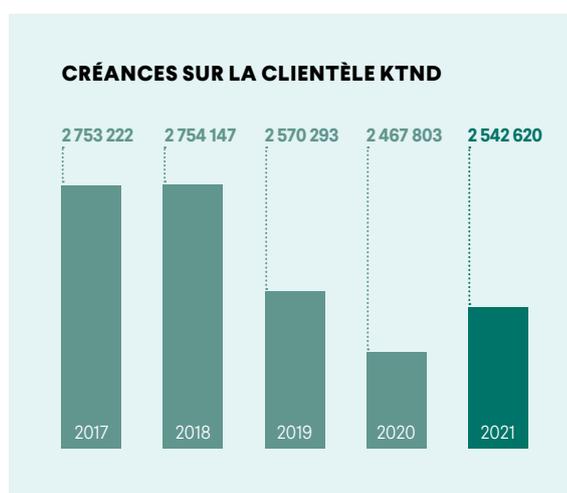
A. CHIFFRES CLÉS 2017-2021

(TND 000)	2017	2018	2019	2020	2021	ÉVOLUTION 2021/2020
BILAN						
Total Bilan	3 779 929	3 868 126	3 543 296	3 470 722	3 975 008	14,53%
Dépôts et Avoirs Clientèle	2 449 052	2 625 688	2 443 354	2 643 543	3 084 803	16,69%
Créances sur la Clientèle (nettes de provisions)	2 753 222	2 754 147	2 570 293	2 467 803	2 542 620	3,03%
RESULTATS						
Produit Net Bancaire	200 336	228 401	255 009	241 488	263 009	8,91%
Dotations aux Provisions	10 273	5 698	1 478	11 983	5 309	-55,70%
Résultat Net (après impôts)	40 517	47 750	57 498	42 125	37 608	-10,72%
DIVIDENDES						
FONDS PROPRES NETS AVANT REPARTITION	326 223	353 971	387 467	429 592	447 199	10,87%
RATIOS FINANCIERS & PRUDENTIELS						
Coefficient d'Exploitation	62,74%	63,25%	61,80%	63,01%	76,78%	-21,86%
Rentabilité des Fonds Propres (ROE) (avant répartition)	12,42%	13,49%	14,84%	9,81%	8,41%	-14,24%
Couverture des Risques	10,34%	10,39%	11,12%	12,68%	12,94%	0,87%
Taux de créances accochées	6,23%	6,10%	6,67%	6,55%	6,62%	1,07%
Taux de couvertures des créances accochés	79,95%	82,00%	86,97%	83,60%	82,00%	-1,91%
VALEUR EN BOURSE						
Cours de l'Action (au 31/12, en dinars)	24,81	23	30	20,12	19,8	-1,59%
Capitalisation Boursière (au 31/12)	496 240	460 040	600 050	402 430	402 980	0,14%
EFFECTIF	1197	1158	1138	1 122	1 125	0,27%
NOMBRE D'AGENCES	111	103	103	103	103	0,00%

B. PRINCIPAUX VOLUMES 2021

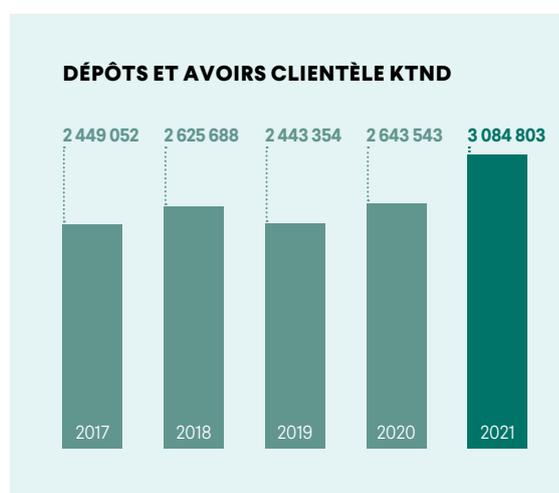
Les crédits à la clientèle

L'année 2021 a été altérée par une conjonction nationale peu favorable au développement de nos activités, sous l'impact principalement de la Pandémie du COVID 19. Malgré ce contexte, l'UBCI a continué de contribuer au financement de l'économie à hauteur de **2 543 MD** avec une évolution de 3.03% par rapport à 2020.



Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les ressources collectées auprès de la clientèle ont atteint **3 085 MD**, en progression de 16,69 % par rapport à la même période de l'année précédente malgré la conjoncture très difficile.



Les risques

L'attention portée tant au niveau de l'octroi, que dans le suivi du recouvrement des créances accrochées, se traduit par un taux de créances accrochées de 6.62% au 31 décembre 2021 contre 6.55% en 2020.

Le taux de couverture desdites créances par des provisions a atteint 82% en 2021 contre 83.6% une année auparavant, confirmant ainsi une gestion prudente et un développement maîtrisé des engagements de la Banque.

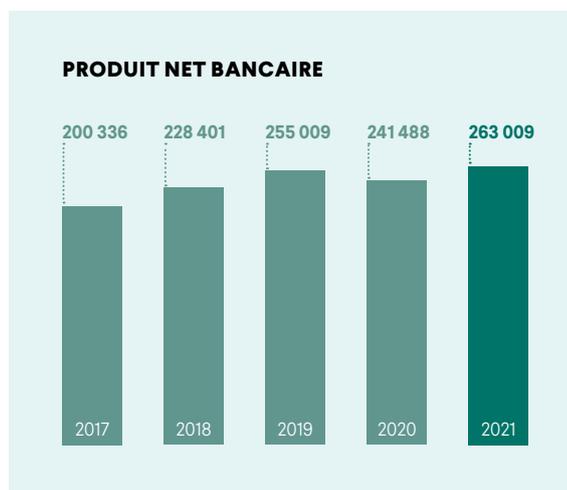
	2018	2019	2020	2021
Taux des créances accrochées	6,10%	6,67%	6.55%	6.62%
Taux de couverture des créances accrochées	82,00%	86,97%	83.6%	82%

Résultats 2021

	2021	2020	Var 2021/2020
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)	263 009	241 488	8,91%
Dont net intérêts sur capitaux	151 406	143 925	5,20%
Dont commissions nettes	54 135	48 595	11,40%
Dont revenus du PFE et opérations financières	29 797	25 067	18,87%
Dont revenus portefeuille investissement	27 671	23 901	15,77%
CHARGES D'EXPLOITATION	-210 440	-166 556	26,35%
Dont frais de personnel	-133 803	-98 048	36,47%
Dont autres frais Généraux	-60 482	-45 562	32,75%
Dont dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	-7 662	-8 551	-10,40%
Dont dotations aux provisions	-8 493	-14 395	-41,00%
Autres produits d'exploitations	3 874	3 638	6,49%
Corrections de valeurs et dotation aux provisions portefeuille d'investissement	3 184	2 412	32,01%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	59 627	80 982	-26,37%
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	-376	546	-168,86%
Impôts sur les sociétés	-16 908	-28 244	-40,14%
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	-4 735	-11 159	-57,57%
RÉSULTAT NET	37 608	42 125	-10,72%
Effets des modifications comptables	0	0	
RÉSULTAT NET APRÈS MODIFICATION COMPTABLE	37 608	42 125	-10,72%

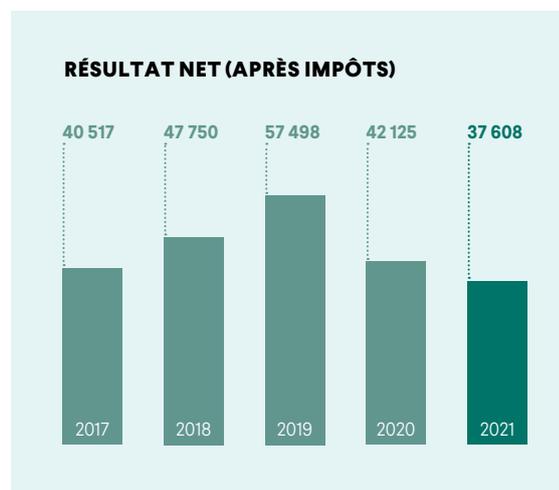
Le Produit Net Bancaire

Malgré le contexte difficile, le Produit Net Bancaire a enregistré en 2021 une évolution de **8.91 %**, passant de **241 488 KTND** à **263 009 KTND**.



Le Résultat Net

Le résultat net 2021 s'établit à **37 608 KTND** en régression de **10.72 %** due essentiellement à la hausse des charges d'exploitation



Le Résultat Brut d'Exploitation et le Coefficient d'exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation affiche une baisse de **26.37%** pour se situer à **59 627 KTND** contre **80 982 KTND** en 2020.

Le Coefficient d'Exploitation s'est détérioré en **2021** pour se positionner à **76.78%** contre **63.01%** une année auparavant et ce en raison de la hausse observée au niveau des charges d'exploitation malgré l'évolution du PNB.

Le Bilan

Le total bilan a enregistré une évolution positive de **14.53%** pour se positionner à **3 975 008 KTND** contre **3 470 7228 KTND** en 2020.

Évolution des fonds propres et ratio de couverture des risques

Avant répartition du Résultat, le montant des Fonds Propres au 31/12/2021 est **447 199 TND**. Le seuil réglementaire du ratio de couverture des risques est égal à 10% et correspond au total des fonds propres net sur le total des risques encourus pondérés. Ce ratio s'est établi à **12.94%** au 31/12/2021 contre **12.68 %** à la même date en 2020. Sur la base d'un dividende de **0.750 TND**.

Structure financière

	2021	2020	2019	2018	2017
FP/ total actif	11,25%	12,38%	10,94%	9,15%	8,63%
FP/ créances nettes	17,59%	17,19%	15,07%	12,85%	11,85%
Résultat net/capitaux propres (ROE)	8,41%	9,81%	14,84%	13,49%	12,42%
Résultat net/Total Bilan (ROA)	0,95%	1,21%	1,62%	1,23%	1,07%

C. EVÉNEMENTS IMPORTANTS POST CLÔTURE EXERCICE 2021

L'UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2017 à 2019.

Une notification préliminaire a été adressée à la banque en octobre 2021 portant sur un redressement de 20 321 KDT et la confirmation d'un crédit d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019 de 2 760 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 16 février 2022.

Dans le cadre des dispositions de l'article 67 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2022, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 17 février 2022 portant sur :

- Le dépôt des déclarations fiscales rectificatives et le paiement des montants exigibles au titre du principal et de la moitié (50%) de la pénalité fiscale administrative au titre de la retenue à la source s'élevant respectivement à 7 473 KDT et 207 KDT.
- L'abandon total des pénalités de retard pour un montant de 3 577 KDT ;
- L'abandon de la moitié de la pénalité fiscale administrative s'élevant à 207 KDT ;
- La confirmation d'un crédit d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 690 KDT ; et
- La confirmation d'un crédit de TVA pour un montant de 6 KDT.

Au 31 décembre 2021, les montants exigibles à ce titre, s'élevant à 7 680 KDT, sont couverts par des provisions pour risques et charges.



08

ACTIVITÉ DES MÉTIERS

A. DIRECTION RETAIL BANKING

1. Mission

La banque de détail est placée sous la responsabilité de la Direction du Retail Banking, qui a pour mission d'assurer un développement maîtrisé de l'activité sur le Marché des Particuliers, des Professionnels et des micro-sociétés, en mettant à la disposition de ses clients une large gamme de produits et de services, couvrant leurs différents univers de besoins, en matière de banque au quotidien, d'épargne, de financement de projets privés et professionnels, de bancassurance et de gestion patrimoniale.

2. Banque Privée

La Banque Privée est un concept innovant sur le marché tunisien. Il s'agit d'un métier qui propose à une catégorie de clientèle ciblée et exigeante, une offre personnalisée pour l'accompagner dans la gestion courante de sa relation avec sa banque, ainsi que dans la réalisation de son projet patrimonial.

Cette approche globale du patrimoine associe plusieurs experts, dont notamment un spécialiste de l'offre et des gestionnaires de mandats, experts en ingénierie patrimoniale, proposant une offre spécifique en réponse à l'ensemble des besoins privés de leurs clients. L'engagement de la Banque Privée est formalisé par une convention patrimoniale, qui traduit les attentes de son client et précise son niveau d'aversion au risque.

Une équipe dédiée, ainsi que des outils et des process permettant d'apporter une qualité de service optimale et un cadre sécurisé, ont été déployés au niveau de la Banque Privée, composé aujourd'hui de 3 centres, dont un centre à Tunis doté d'un banquier privé chargé de la gestion des grandes fortunes, ainsi que de deux centres à Sousse et à Sfax, exerçant en synergies avec leurs Directions Régionales respectives.

3. Crédit Conso UBCI

Le Crédit Conso UBCI est la première plateforme de crédits scorés en Tunisie, permettant aux enseignes partenaires d'offrir à leurs clients une solution de crédit pour l'achat de produits en magasin. Il s'agit d'une activité de crédits à la consommation en B to B, disponible auprès des importantes enseignes de la grande distribution, ainsi qu'auprès d'une sélection de magasins spécialisés et de concessionnaires auto.

Cette offre est destinée aussi bien aux clients de l'UBCI qu'aux non clients. Elle propose des modalités d'octroi souples, avec une réponse immédiate en magasin, qui reçoit l'accord de la banque à distance.

Aujourd'hui le Crédit Conso UBCI compte près de 200 enseignes partenaires et plus de 83000 relations ayant bénéficié de cette solution.

4. Nouvelle organisation du Réseau Commercial

Dans le cadre de son action continue pour l'optimisation de son dispositif commercial, la Direction du Retail a annoncé, à fin 2021, la réorganisation de son réseau d'agences, favorisant ainsi sa proximité de la clientèle des particuliers et professionnels, et confirmant son engagement au service des entrepreneurs et des petites entreprises, dans leurs projets de développement.

En effet, et à travers son réseau de 103 agences, couvrant l'ensemble du territoire tunisien, le réseau commercial s'organise en onze Centres d'Affaires Retail, opérant sur l'ensemble des zones économiques du pays, rattachés à quatre Directions Régionales, liées elles-mêmes, à deux Directions de Zones.

Le nouveau dispositif est conçu afin de mieux tenir compte des caractéristiques économiques des différentes régions du pays, des opportunités commerciales qu'elles présentent et du potentiel de développement propre à chaque secteur.

Il est aussi réfléchi de façon à ce que nous favorisons la pertinence de notre management commercial, tout en renforçant notre écoute et notre capacité à prendre en charge les attentes de nos clients, qui demeurent au cœur de notre action.

C'est à cette tâche que nous nous employons avec agilité et passion, pour mériter chaque jour la confiance de nos clients.

5. Performances commerciales

Au terme de l'exercice 2021, nos encours moyens de Ressources ont progressé de 8%, portés notamment par la progression des ressources à vue et de l'épargne. Nos encours moyens de Crédits ont augmenté aussi de 4%, suite notamment à la remarquable progression des crédits à moyen terme et des crédits à la consommation.

Le coût du risque est maintenu à des niveaux raisonnables sur les deux filières, et l'écart entre nos encours de Ressources et nos encours de Remplois évolue favorablement, nous permettant de maintenir intacte, notre capacité à octroyer des crédits et à financer l'activité professionnelle et les projets privés de nos clients.

Nous maintenons le cap en 2022, et allons continuer à capitaliser sur nos forces et nos acquis.

L'activité de collecte de dépôts demeure au cœur de notre stratégie de développement. Nous continuerons à la piloter de manière proactive et agile, suivant nos besoins et en fonction de l'évolution du marché.

Nous continuerons à développer aussi les financements, tout en veillant à la qualité de nos risques. A ce titre, des allègements de nos règles et de notre processus d'octroi de crédits ont été déployés, afin d'améliorer les délais et la qualité de prise en charge des demandes de la clientèle.

L'activité de prospection et de conquête sera plus tenace et mieux structurée. Un projet de décentralisation du processus d'entrée en relation dans les agences, sera déployé progressivement afin d'améliorer nos délais de réponse à la clientèle.

Nous prévoyons aussi d'intensifier le rythme et la ténacité des contacts avec nos clients, afin d'améliorer les taux d'équipement en produits. Notre offre étant plus diversifiée, elle constituera un élément primordial de rebond et de fidélisation.

Un ambitieux projet de développement de la bancassurance sera lancé à partir de 2022, renforçant ainsi notre positionnement sur une clientèle haut de gamme, à la recherche de nouvelles solutions de placement.

6. Signature de nouveaux partenariats

Afin de nous rapprocher d'avantage des professionnels de la santé, nous avons déjà signé de nouveaux partenariats avec les conseils régionaux de l'ordre des médecins de Tunis, Sousse, Sfax, Béja, Gafsa et Gabes. Nous avons aussi conclu un accord de partenariat avec le syndicat des pharmaciens d'officines de Tunisie, regroupant tous les pharmaciens

exerçant à titre professionnel sur le territoire national.

Toujours dans la continuité de ces démarches de développement de notre activité avec nos partenaires historiques, nous avons conclu aussi des accords de partenariat avec l'Ordre des Médecins Dentistes de Tunisie, l'Ordre des Ingénieurs Tunisiens, l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie, ainsi qu'avec la Chambre Nationale des Conseillers Fiscaux.

Cette démarche a été étendue aussi à la clientèle des particuliers, notamment par la concrétisation d'un nouveau partenariat avec le Syndicat des Magistrats Tunisiens, regroupant les magistrats et les auditeurs de justice. Nous avons aussi diffusé une nouvelle offre préférentielle à l'attention des salariés de la fonction publique, et avons revue favorablement celle destinée aux salariés du secteur pétrolier, constituant une cible de clientèle de premier ordre, sur le Marché des particuliers.

Ces nouveaux partenariats viennent ancrer davantage nos relations d'affaires avec nos partenaires historiques, avec l'ambition de continuer à leur proposer nos meilleurs services et notre expertise aussi bien sur les solutions d'épargne que sur les financements de leurs projets privés et professionnels.

B. DIRECTION CORPORATE BANKING

En 2021 et dans un contexte politico-économique difficile, la Direction Corporate Banking a continué à réaliser de bonnes performances en continuant d'accompagner ses clients dans la réalisation de leurs projets en dépit d'un environnement caractérisé par une récession économique. La baisse des encours de crédits sur les deux dernières années a été stabilisée et un amorçage à la hausse a été enregistré sur la fin de l'année. Une grande réactivité de nos équipes commerciales a permis d'inverser cette tendance.

Une augmentation des ressources a été enregistrée.

De gros deals ont été signés principalement sur la ligne de clientèle Grandes entreprises et PME et une convention de partenariat avec ENDA TAMWEEL de 150 MD à décaisser sur trois ans à partir de 2022 a été conclue.

Forte par son organisation en matrice filières-métiers, la DCB continue à développer le concept de Banque de référence à l'adresse de ses clients corporate.

Ce concept qui vise un gain en proactivité et en expertise nous démarque de la concurrence. Il est de plus en plus apprécié par nos clients et prospects qui trouvent dans cet accompagnement des réponses précises à leurs questions et demandes d'assistance dans une conjoncture qui nécessite de plus en plus le recours aux spécialistes.

En 2021 les réunions de synergie filières-métiers et les visites en binôme ont été accentuées, elles seront certainement développées d'avantage en 2022.

Cette synergie sera certainement un important levier de développement pour la prospection, considérée axe stratégique N°1 en 2022. Notre objectif est de proposer à nos clients une offre riche et différenciée répondant à leurs besoins aussi complexes.

1. Le Cash management

L'année 2021 a enregistré une très bonne dynamique des revenus du Cash management avec une très belle progression.

Stabilisation de la nouvelle version WEB de Scan Chèques destinée à nos clients Corporate Grand Remettants.

L'attrait de la clientèle pour notre Solution Connexis Cash se poursuit avec des ventes en progression par rapport à 2020. Le produit Connexis Cash étant déterminant dans notre exercice de conquête clientèle ce qui s'est traduit par une progression des flux par rapport à 2020.

Notre équipe technico commerciale Cash management, grâce à la qualité du service assurée et à sa proactivité, demeure un atout reconnu par la clientèle, 827 contacts clientèles ont été enregistrés courant 2021.

2. Le Trade Center

Malgré un contexte sanitaire difficile, les CAECI ont dépassé les objectifs qui leur ont été assignés en termes de visites clientèle.

Les réalisations en termes de domiciliations ont atteint un bon niveau en dépassement des objectifs.

Le nombre des L/Cs Import est légèrement en retrait mais en dépassement en termes de volume, ce décalage est expliqué par l'arrêt de certaines activités qui ont été touchées par la crise sanitaire

Le même constat a été noté pour les L/Cs Export

Le nombres des Garanties Internationales réémises est certes en retrait mais restent importantes en termes de volume. Ceci s'explique par la baisse constatée au niveau projets liés aux nouveaux investissements.

3. Le Leasing

L'exercice 2021 a été marqué pour l'activité leasing par le lancement, pour la première fois à l'UBCI, d'une campagne de communication d'envergure (passage Radio, revues spécialisées, ...) s'étalant sur

1 mois, précédée par 3 journées de porte ouverte sur la région de Sfax dans l'une de nos agences et ce en partenariat avec l'un des concessionnaires de la place et client de notre Etablissement.

Une bonne dynamique commerciale soutenue tant au niveau du Corporate que du Retail, ayant conduit à la réalisation de nos objectifs de production annuels avec une progression des mises enoyer par rapport à 2020.

L'encours global a connu une croissance. L'évolution de l'activité a été réalisée avec une bonne maîtrise du risque.

L'équipe commerciale leasing continuera à appuyer sur le plan expertise leasing, à contribuer et à accompagner l'appareil commercial par le biais des visites conjointes, ciblage des opérations et gros deals, moyennant les requêtes mises en place, suivi avec les prescripteurs, concessionnaires, ... clients et non clients. La quelle synergie a contribué en 2021 à l'ouverture de nouveaux comptes.

4. Factoring

L'exercice 2021 a été marqué par la réalisation de performances exceptionnelles en termes de financements par rapport à 2020. Des encours moyens et un PNB en progression

5. Salle des marchés

Les marchés de change internationaux ont été marqués en 2021 par une forte appréciation du billet vert face à la monnaie européenne dans une deuxième année de pandémie qui a fortement impacté la volatilité des paires de devises dans les marchés internationaux. En effet, le dollar américain s'est apprécié face à l'euro de 8% entre fin décembre

2020 et fin décembre 2021 suite à un retour de l'économie américaine et le début de reprise de l'économie mondiale et boosté par des taux d'inflation historique atteints aux Etats Unis. L'économie tunisienne, déjà en difficulté, s'est ainsi retrouvée face à une flambée des prix de la matière première et une hausse jamais enregistrée sur les frais de transport. Ce qui a freiné les importations d'une certaine façon sur le marché de changes, le dinar est resté relativement stable. En effet, il a gagné 1 % de sa valeur face à l'euro mais a perdu 7,3 % face au dollar.

Des synergies ont été mises en œuvre au sein de la Direction Corporate pour permettre aux équipes des marchés des capitaux de fournir des solutions adéquates et de confirmer aussi le rôle de partenaire avec la clientèle de l'UBCI.

C'est grâce à une bonne gouvernance et une maîtrise parfaite des risques, que les activités des marchés des capitaux ont continué à contribuer activement dans les résultats de la Banque.

6. Financements spécialisés

L'activité s'est caractérisée par le développement de notre accompagnement des clients à travers les différentes lignes extérieures ainsi qu'un partenariat accru et des synergies développées avec différents acteurs, Ministères de l'industrie et des PME, de l'environnement, l'agence de Maîtrise de l'Energie et de protection de l'environnement ainsi que les institutions de coopération financières françaises, italiennes et espagnoles.



09

RÉSPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

L'année 2021 a été marquée par le changement de sa gouvernance, le rebranding de l'UBCI mais aussi par la prolongation et l'ampleur de la crise sanitaire du Covid-19. Ce qui nous a tous mis à l'épreuve rappelant l'importance de valeurs telles que la solidarité, l'inclusion et e développement durable.

Protéger la santé de nos collaborateurs, accompagner la société civile, notamment les personnes les plus fragiles, et bien sûr nos clients dans leurs difficultés face à la crise sanitaire ont été et restent nos principales préoccupations. Aujourd'hui plus que jamais, nous restons fortement mobilisés pour aider nos clients à traverser cette crise, contribuer à en limiter les impacts économiques et sociaux, et pour préparer une relance économique solide et durable.

Notre démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale axée sur les 4 piliers économique, environnement, sociale et civique, contribue à participer à la construction d'un avenir durable tout en assurant la performance et la création d'une valeur ajoutée pérenne.

Au cœur de cette démarche RSE, le dialogue avec les parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, sous-traitants, actionnaires, organismes de régulation et société civile) se veut constructif. Tous les métiers et fonctions de la banque sont impliqués pour garantir l'impact positif de ce dialogue, qui permet d'identifier les axes d'amélioration pour les produits, services et la gestion des risques.

1. Responsabilité Economique

L'UBCI a pour mission de participer au développement des entreprises et notamment des PME, en leur apportant des ressources financières et des conseils stratégiques. Elle s'engage à financer ses clients dans le cadre de principes de finance responsable, dans une approche maîtrisée des risques ESG.

- Sur le plan de l'accompagnement, la banque a signé une convention avec le Laboratoire de l'économie sociale et solidaire pour faire profiter les jeunes porteurs de projets, d'un programme de suivi et de mise en relation avec ses chargés d'affaires et ses experts au

sein de la Banque. Ce partenariat vise à favoriser l'entrepreneuriat social et l'accès aux crédits bancaires. L'objectif est de soutenir ces jeunes entrepreneurs pour développer leur chiffre d'affaires tout en leur permettant une inclusion financière et donc sociale.

- Instaurer le prix UBCI-Lab'Ess en présence de plusieurs acteurs de l'écosystème de l'économie sociale et solidaire.
- Soutenir le programme Women In Business s'adressant aux PME dirigées par des femmes et combine financement et accompagnement sous forme de conseil, formation, coaching dans le cadre des partenariats avec les associations The Nextwomen et FACE pour la promotion de la femme entrepreneur tunisienne.
- Microfinance & Inclusion financière : L'UBCI contribue à l'inclusion financière et à promouvoir l'accès aux services et produits financiers au plus grand nombre, grâce à lignes de financement établies avec les institutions de microfinance, notamment Enda Tamweel, Taysir, Baobab et Advans une enveloppe totale de prêts de 19,6 MTND. Les demandes de financement, se sont accrues, traduisant la tendance actuelle de la croissance des Micro-crédits et des micro-entrepreneurs en Tunisie. Entre 2013 et 2021, les financements octroyés aux institutions de microfinance (IMF) ont plus que triplé.
- Progression des flux sur la ligne de crédit « SUNREF » signée avec l'AFD pour 15 MEUR pour le financement de l'économie d'énergie et la dépollution d'énergie (3.9 MEUR consommés sur la 1ère tranche de 5 MEUR et déblocage de la 2^{ème} tranche de 10 MEUR). Progression des lignes de financement des PME à travers les lignes de Crédit BERD (4 MEUR remboursé fin 2021 et 17.5 MEUR

en cours. Le crédit Proparco a été totalement remboursée en fin Octobre 2021.

2. Responsabilité Sociale

L'UBCI s'engage pour la préservation de la santé de ses collaborateurs, en les accompagnant en cas de maladie mais aussi à travers de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation. Cette année, L'UBCI a renforcé ses efforts en matière de santé et d'hygiène au travail pour améliorer la vie sociale des collaborateurs. Une série de mesures ont été mis en place :

- Reprise du comité de cellule de crise sanitaire Covid-19 et encouragement du travail à distance pour les employés ayant des maladies chroniques. Le travail par alternance a été aussi instauré, chaque fois que c'est possible, et en tenant compte des contraintes et obligations liées à la continuité de l'activité.
- Continuité de prise en charge des tests PCR des employés mis en contact avec le virus
- Rappel des mesures sanitaires et de sécurité (thermomètres, bavettes et gel désinfectant) et reprise des précautions sanitaires (distanciation des postes de travail et désinfection systématique des espaces et postes de travail)
- Création du Comité Social dont le but d'améliorer la culture sociale et le renforcement de l'élan de solidarité, pour cela un fonds social covid a été créée pour assurer une Entre-aide interne et accorder des aides sociales exceptionnelles et rapides aux salariés qui sont confrontés à des difficultés financières issues de l'atteinte de cette pandémie. En fin de l'année 2021, une aide financière totalisant 157 377,740 DT a été distribuée aux employés qui ont été hospitalisés et lourdement affectés par le virus.
- Le montant global du compte « Fonds Social Covid » a été arrêté à 228 103,860 DT avec une contribution des employés de 1002 jours de congé équivalent de 76 034,620 DT. La contribution de la banque est égale à 152 069,440 DT (calculée sur la base d'un tiers- deux tiers).
- Décision de mettre le reliquat du fonds Covid au profit de la santé des collaborateurs et personnel actif de la banque.
- Help2Help : Poursuite du programme Help2Help pour soutenir les projets qui émanent d'initiatives solidaires des collaborateurs UBCI membres bénévoles dans des associations.
- Participation au tournoi du cœur annuel GAIA en faveur des plus démunis : organisé par l'association d'aide à l'enfance Gaïa (Ferme thérapeutique de Sidi Thabet) en faveur des enfants handicapés. Le Tournoi a réuni des golfeurs unis par un objectif commun, celui de la collecte des fonds pour soutenir l'association dans son travail quotidien visant à l'inclusion des jeunes handicapés dans la société tunisienne.
- Octobre Rose à l'UBCI : Organisation d'une campagne de sensibilisation organisé en collaboration avec l'AMC (association des malades de cancer) et le service social de la DRH destinée aux collaboratrices de la banque pour la lutte contre le cancer du sein. Des sessions de sensibilisation et de dépistage ont été organisées à Tunis et à Sfax.
- Soutien aux hôpitaux Covid : une action de soutien a été menée par l'UBCI auprès de 7 hôpitaux du pays pour les équiper en matériel médical (concentrateurs d'oxygène, respirateurs de transport...).L'aide de l'UBCI a été d'environ 170 ktnd dirigée essentiellement pour les achats des besoins des hôpitaux les plus sinistrés par la pandémie: Hôpital Charles Nicoles Tunis : Concentrateurs d'oxygène + Matériel médical - Hôpital de Sidi Bouzid: Concentrateurs d'oxygène - Hôpital de Medenine: Concentrateurs d'oxygène - Hôpital de Bizerte Bougatfa: Respirateurs de Transport -Hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir : Concentrateurs d'oxygène - Hôpital Mahmoud Matri Ariana : Matériel médical - Hôpital Kassab : Matériel médical
- Participation à l'inauguration du nouvel espace dédié aux enfants malades leucémiques de l'hôpital de Aziza Othmana avec l'association tunisienne des enfants leucémiques (ATEL)
- Signature d'une convention avec le Ministère de l'éducation pour la rénovation des établissements scolaires. L'UBCI s'est engagée pour réaménagement d'une école primaire située à Barrouta près d'El Fahs dans le gouvernorat de Zaghuan.

- Après les projets réalisés à Machrawa -Ain drahem, Bayadha-Ghardimaou et Joua-Thela, le choix a été porté cette année sur l'école Broutta- Fahs où la banque a dépensé plus de 110 KTND pour assurer tous les travaux de réparation mais aussi de construction d'une salle de bibliothèque et la réalisation d'un potager au sein de l'école : Le but est d'accompagner les écoliers à améliorer leurs connaissances agricoles et planter des produits et légumes frais pour la cantine scolaire. C'est ainsi que ces petits écoliers pourront avoir un repas chaud et toutes les chances de réussite.
- Assurer l'achat et la distribution de 200 cartables avec fournitures scolaires courant la rentrée scolaire 2021-2022 aux écoliers issus de milieux défavorisés de l'école de Broutta mais aussi d'autres établissements scolaires du Grand Tunis
- Réalisation d'une collecte de livres de bibliothèque pour équiper les salles de lecture à l'école de Broutta comme c'est le cas pour les écoles Babouch à Ain drahem, Baddar à Takelsa et Damous el Hajja à Menzel bouzelfa.
- L'UBCI s'est engagé en faveur de l'égalité des chances des jeunes à travers une action solidaire dans le but de soutenir la continuité pédagogique des étudiants en période de confinement Covid : 20 étudiants de l'Université de Manouba issus de familles démunies ont bénéficié de tablettes connectées et profiter du dispositif de continuité pédagogique mis en place dans leur établissement. Le but est de soutenir cette population fragile à affronter les grands défis éducatifs et lutter contre l'exclusion sociale.
- Participation avec l'association un Enfant des sourires pour l'achat et la distribution de 170 manteaux aux petits écoliers de l'école Jaoua à Thela.

3. Responsabilité Civique

Au regard de la situation du COVID-19, l'UBCI s'est pleinement mobilisée pour ses clients et la société civile, et a mis en place un certain nombre de mesures

- Participation à la mobilisation d'un fonds de solidarité en réponse de l'appel du Président de la République et de l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et Etablissements Financiers (APTBEF) d'une valeur de 160 MTND affecté pour soutenir les domaines de la santé et de l'éducation nationale. Notre quote-part a été fixée à 4,735 MTND.
- Mobilisation de conseillers et chargés d'affaires UBCI aux côtés des clients pour faire le point sur leur situation et leur apporter le conseil et les solutions de financement dans ce contexte de crise.
- Reprise des règles de précaution dans le contexte sanitaire comme la limitation du nombre de clients pouvant accéder en même temps à une agence ou à un centre d'affaires et la vérification du passeport vaccinal.
- Solidarité Covid19 courant le mois de ramadhan : Il s'agit d'une initiative de solidarité pilotée par la banque et des collaborateurs volontaires pour aider les familles plus démunies de Hay El habib avec des dons alimentaires et des bons d'achat auprès d'une enseigne de distribution. Les employés de l'UBCI se sont retournés vers leurs collègues pour appuyer cette belle initiative et aider plus de 200 familles courant le mois de ramadhan.
- Participation au comité technique de pilotage de Convergence et participation au forum dans sa 3ème édition à Tunis sur Zéro Exclusion-Carbon-Pauvreté en version virtuelle le 23-24 juin 2021 'Ensemble pour construire l'ESS de demain' avec l'édition du rapport sur l'ESS et la promotion de l'entrepreneuriat Social en Tunisie.
- Dans le cadre de la valorisation de l'art, l'UBCI renouvelle son mécénat pour la 4ème année consécutive avec la Direction générale du patrimoine et le musée du Bardo pour les travaux de restauration du musée du Bardo ce dans le but d'encourager la culture et la préservation de l'histoire de la Tunisie

4. Responsabilité Environnementale

- L'UBCI considère la lutte contre le changement climatique comme une priorité et s'est engagée à contribuer au financement de la transition vers une économie bas carbone. Notre responsabilité environnementale se traduit par notre engagement à soutenir la stratégie nationale pour satisfaire une demande croissante d'électricité au moindre coût et dans le respect de l'environnement et par notre engagement à diffuser de bonnes pratiques environnementales auprès du plus grand nombre.
- L'UBCI affiche une volonté de renforcer son engagement dans le financement de la transition énergétique à travers la ligne de financement SUNREF dédiée au financement du matériel ou des travaux de dépollution ou à caractère écologique (panneaux solaires, isolation thermique, irrigation, etc.).
- Réduction de l'empreinte environnementale liée au fonctionnement propre avec les Eco-Gestes : L'objectif est de sensibiliser les collaborateurs aux éco gestes : exemple Collecte de " bouchons en plastique et recyclage des PC usagés, archivage numérique, gestion de la consommation du papier, suivi la consommation énergétique des immeubles (siège et des back offices).
- Sensibiliser le personnel de la banque à réduire des impacts environnementaux directs dans une démarche d'économie d'énergie dans les agences et immeubles : lutter contre le plastique à usage unique et promouvoir la mobilité durable et faciliter le partage de trajets et de véhicules (co-voiturage).
- L'UBCI a initié plusieurs chantiers pertinents pour impacter durablement sa consommation énergétique : Les relevés réguliers favorisent la mise en œuvre d'une démarche globale et durable, basée sur des relevés des consommations d'eau et d'électricité, mais aussi l'engagement des fournisseurs de maintenance à proposer des solutions de progrès énergétiques.
- Engagement à la gestion durable des forêts tunisiennes adossé à la carte biodégradable Livreto en continuant à prélever 1DT sur chaque carte Livreto commercialisée au profit du fonds reboisement.
- L'UBCI continue son engagement envers le Pacte pour une Tunisie verte et participe à la campagne nationale de reboisement lancée par la Direction générale des forêts pour la plantation des forêts du nord-ouest endommagées par les incendies qui ont ravagé la région durant la saison estivale : 300000 arbres ont été plantés dans la région de Jendouba.
- Remplacement de toutes les cartes bancaires en plastiques par des cartes écologique et biodégradable avec le rebranding de la carte VISA ELECTRON qui devient la carte ECOCARD qui continue à offrir des avantages tarifaires à ses détenteurs au niveau de plusieurs enseignes œuvrant dans le secteur écologique et biologique avec une action de sensibilisation des clients.
- Participation au dialogue multipartis organisé par le fonds mondial pour la nature WWF en faveur du projet biodiversité 2030 en Tunisie. A travers sa responsabilité environnemental, L'UBCI a été sélectionnée pour représenter le secteur financier et participer aux tables rondes organisées sur les modalités de préservation de la biodiversité en Tunisie. L'UBCI a présenté des exemples de bonnes pratiques réalisées dans le secteur privé en faveur de la Biodiversité.
- Potager Immeuble Bourguiba : Dans le cadre d'un partenariat avec l'entrepreneur social « Grow It Yourself », nous avons initié la culture potagère urbaine sur la terrasse de notre immeuble UBCI Bourguiba. Les ateliers découverte et sensibilisation ont été très appréciés par les collaborateurs, qui peuvent en profiter pour apprendre. Les récoltes aromates, plantes potagères et petits fruits sont ensuite distribuées gratuitement au personnel de la banque.





10

PROFIL DE RISQUE UBCI

Dans le cadre du suivi du risque de crédit au sein de l'UBCI, la Direction Centrale des Risques (DCR) réalise un reporting trimestriel reprenant le profil de risques de l'établissement.

L'objectif est d'assurer un pilotage et un suivi des grands agrégats du portefeuille des engagements, en s'appuyant sur des tableaux de bord établis par l'équipe reporting rattachée au pôle Contrôle et Surveillance des Risques (CSR).

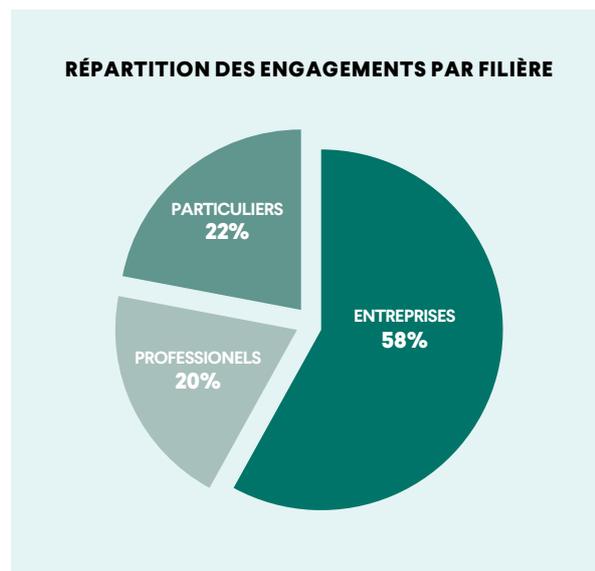
Ledit reporting trimestriel permet de donner une visibilité quant à la cartographie des engagements et son évolution, ainsi que sur les indicateurs de risque standards et précoces.

Ce même reporting est présenté trimestriellement au Comité de Direction Générale et au Comité des Risques. Il est également présenté annuellement au Comité des risques du Conseil d'Administration.

Ce support constitue un des éléments de détermination de l'appétence au risque de l'UBCI et permet d'informer et d'alerter les instances concernées de toute dégradation des risques.

1. Cartographie des Risques

Au 31-12-2021, la cartographie des risques de l'UBCI se présente comme suit :

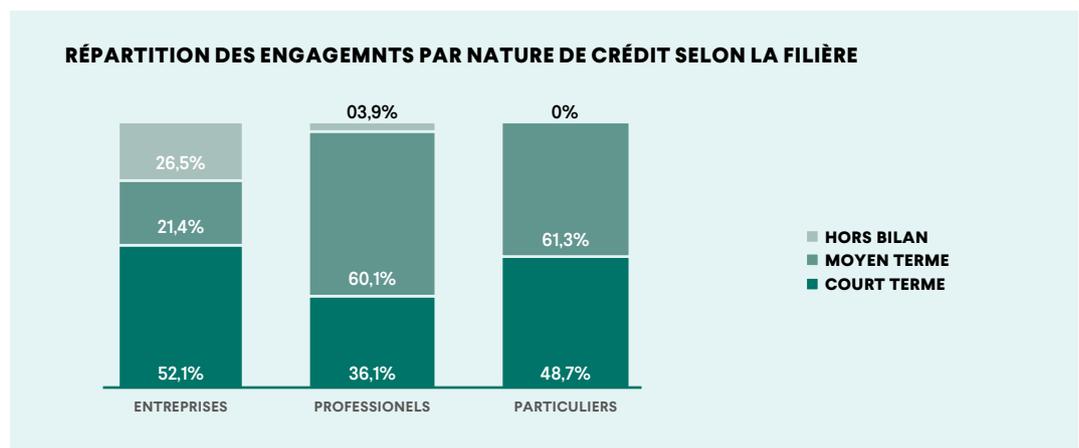


Répartition des engagements par filière de clientèle

La répartition est relativement stable par rapport à 2020 :

- Légère hausse de la part des engagements de la filière « **Entreprise** » qui passe de **56.8%** à **58%**.
- Stabilité de la part des engagements de la filière « **Particuliers** » avec **22%** des engagements globaux.
- Stabilité de la part des engagements de la filière « **Professionnels** » avec **20%** des engagements globaux.

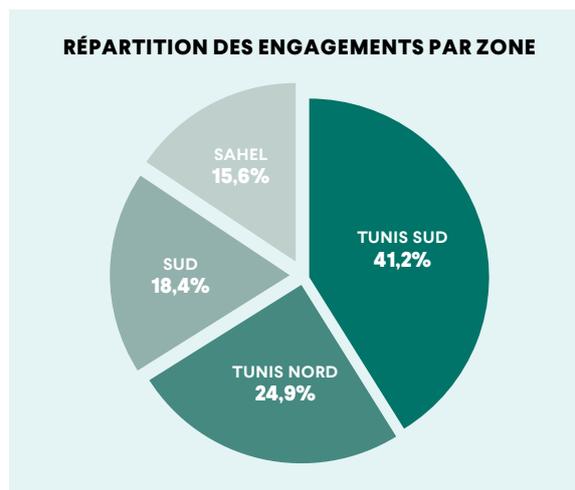
Répartition des engagements par nature de crédit selon la filière



Répartition des engagements par zone géographique

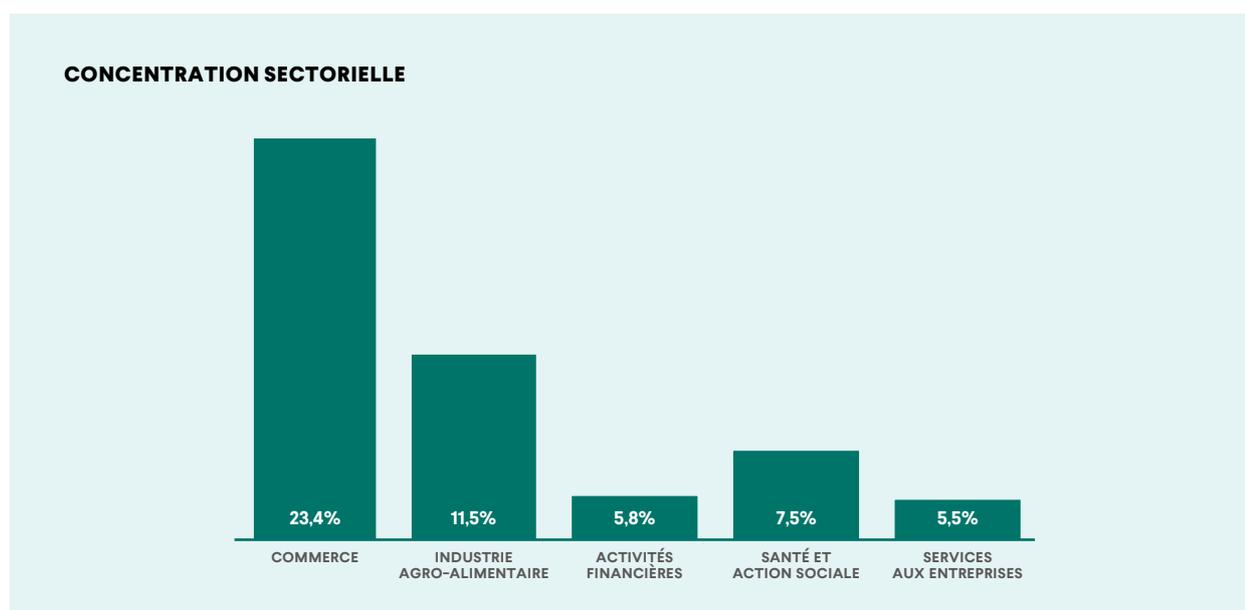
Le portefeuille de crédits (hors non clients Leasing et BU Personal Finance) est réparti sur l'ensemble du territoire national en 4 « zones » :

- Tunis Nord : Principales agences : Bizerte, Charguia, ... ;
- Tunis Sud : Principales agences : Bourguiba, Essadikia, Megrine, Grombalia, ...;
- Sahel : Principales agences : Nabeul, Monastir, Sousse, ... ;
- Sud : Principales agences : Sfax, Gabes, Gafsa ... ;



Répartition des engagements par secteur

Le portefeuille est diversifié, le secteur du commerce étant très varié.



DÉTAIL DES ENGAGEMENTS DU SECTEUR DU COMMERCE

DÉTAIL DU SECTEUR DU COMMERCE	% D'ENGAGEMENT
Autres commerces de gros	17,45%
Intermédiaires du commerce en produits divers	17,11%
Commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail	14,60%
Commerces de gros alimentaires spécialisés divers	10,34%
Commerce de véhicules automobiles	5,74%
Commerce de détail d'habillement	4,04%
Superettes, supermarchés et hypermarchés	3,71%

Exposition sur les principaux bénéficiaires

Les contreparties représentant les plus importantes expositions sont composées de Groupes Privés intervenant sur des secteurs diversifiés et des Entreprises Publiques actives sur des secteurs non concurrentiels. Leur poids dans les engagements totaux se présente comme suit :

TOP 10	
SECTEURS DES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES	% D'ENGAGEMENT
Administration Publique : Industrie Alimentaire	3,4%
Agroalimentaire - Céréales - Minoterie - Prod° avicole	3,4%
Grande distrib - Agroalimentaire - industrie - Immobilier - Automobile	3,0%
Agro-alimentaire - emballage - céramique	2,8%
Industrie textile et habillement	1,9%
Agro-alimentaire	1,7%
Industrie pétrolière	1,6%
Production de boissons rafraîchissantes	1,3%
Commerce de Gros - Hôtellerie - Mécanique	1,3%
Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques	1,2%
	21,6%

2. Politique de Provisionnement pour la Couverture des Risques

Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;

- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définissent les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

CLASSE	TAUX DE PROVISION
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Provision collective

En application de la circulaire n° 2012-20 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24.

La provision collective constituée par la banque au 31 décembre 2021 s'est établie au même niveau que l'année dernière à 24 205 KTND.

Provision additionnelle

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2021, s'élève ainsi à 22182 KTND (en cours de validation par les commissaires aux comptes).

Composition Détaillée des Fonds Propres au 31-12-2021

(en cours de validation par les commissaires aux comptes)

FONDS PROPRES NETS DE BASE (en KTND)	420 525
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (en KTND)	26 199
FONDS PROPRES NETS (en KTND)	446 724

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES	
Risques encourus sur bénéficiaires \geq 5% des fonds propres nets \times 3 * FPN	0,92
Risques encourus sur bénéficiaires \geq 15 % des fonds propres nets \times 1.5* FPN	0,24
Risques encourus sur groupe de bénéficiaires \times 25 % FPN	-
Risques encourus sur les parties liées \times 1* FPN	0,04

Dans le cadre du suivi du risque de crédit au sein de l'UBCI, la Direction Centrale des Risques (DCR) réalise un reporting trimestriel reprenant le profil de risques de l'établissement. Ce reporting est présenté au Comité de la Direction Générale et au comité des Risques. Il est également présenté annuellement au Comité des risques du Conseil d'Administration.

L'objectif est d'assurer un pilotage et un suivi des grands agrégats du portefeuille des engagements, en s'appuyant sur des tableaux de bord établis par l'équipe reporting rattachée au pôle Contrôle et Surveillance des Risques (CSR).

Ledit reporting permet de donner une visibilité quant à la cartographie des engagements et son évolution, ainsi que sur les indicateurs de risque standards et précoces.

Ce support constitue un des éléments de détermination de l'appétence au risque de l'UBCI et permet d'informer et d'alerter les instances concernées de toute dégradation des risques.





11

ÉLÉMENTS DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

1. Présentation du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe UBCI est organisé autour de trois lignes de défense, sous la responsabilité de la Direction Générale et la supervision du Conseil d'Administration.

Le contrôle permanent est la mise en œuvre en continu du dispositif de gestion des risques et est assuré par les deux premières lignes de défense. Le contrôle périodique, assuré par la troisième ligne de défense, est une fonction de vérification et d'évaluation qui intervient selon un cycle d'audit propre.

Le Contrôle Interne est le dispositif d'ensemble qui permet d'assurer la maîtrise globale des risques tout en cherchant à atteindre les objectifs stratégiques fixés.

Ce dispositif a pour objectifs, notamment, d'assurer :

- Une gestion des risques saine et prudente, alignée avec les valeurs et le code de conduite dont le Groupe UBCI s'est doté et avec les politiques définies dans le cadre de sa responsabilité sociétale et environnementale,
- Le développement d'une culture du risque de haut niveau chez les Collaborateurs,
- L'efficacité et la qualité du fonctionnement interne,
- La fiabilité de l'information interne et externe,
- La pertinence et la fiabilité de l'information comptable et financière,
- La sécurité des opérations,
- La conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Sa mise en œuvre passe, en particulier, par la promotion d'une culture de risque et d'éthique de haut niveau auprès de tous les collaborateurs et dans les relations du Groupe UBCI avec les tiers, clients, intermédiaires ou fournisseurs ainsi qu'avec ses actionnaires.

Les risques visés sont les risques de toute nature que le groupe prend volontairement ou rencontre dans l'exercice de ses activités : risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque opérationnel, risque de non-conformité et de réputation, risque de liquidité et de financement, risque de gestion Actif-Passif, Risque de souscription d'assurance.

La réalisation des objectifs est indissociable de la prise de risque. La maîtrise des risques lui apporte donc une contribution essentielle.

On rappellera que le dispositif de contrôle interne est complété par le dispositif de contrôle externe opéré par les commissaires aux comptes, les régulateurs et, le cas échéant, des organismes externes mandatés à cet effet (organismes certificateurs, etc.)

“

La prise de risque est au cœur des métiers du Groupe UBCI. De ce fait, un contrôle interne adapté est une nécessité.

”

Les textes en vigueur imposent à l'UBCI d'être dotée d'un dispositif de contrôle interne comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique.

Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général du CMF, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations du Comité de Bâle.

1.1 Rôle des principaux acteurs du Contrôle Interne

La Direction Générale :

La Direction générale, sous la supervision du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne. A ce titre, principalement Le Directeur général supervise directement les fonctions majeures du dispositif de contrôle interne (Conformité, Risques, Finances et contrôles, Inspection générale).

Il rend compte au Conseil d'administration ou à son comité compétent du fonctionnement de ce dispositif,

La Direction générale est destinataire des principaux rapports relatifs au Contrôle Interne,

Elle fixe les politiques de prise de risque du Groupe, participe aux décisions les plus importantes en la matière et rend les ultimes arbitrages dans le cadre des processus d'escalade.

Elle évalue et contrôle périodiquement l'efficacité des politiques, dispositifs et procédures du Contrôle Interne et prend les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances

Le Conseil d'administration :

Détermine, sur proposition du Directeur général, la stratégie et les orientations de l'activité du groupe et veille à leur mise en œuvre,

- Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise,
- Arrête les critères et seuils de significativité des incidents qui doivent être portés sans délai à la connaissance du Comité des risques, ou directement à sa connaissance,
- Approuve le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place,
- Procède, ou fait procéder, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes, à l'examen et à l'arrêté des comptes, veille à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité,
- Procède au moins une fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du Contrôle Interne,

- Évalue et contrôle périodiquement l'efficacité du Contrôle Interne et prend les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances qu'il constate.

Le Président du Conseil d'administration :

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de lui permettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent. Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au

Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur général et les autres membres de la Direction générale des événements et situations relatifs à la vie du Groupe, notamment quant à l'organisation et les risques.

Il reçoit du Directeur général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur les procédures de contrôle interne. Il peut demander au Directeur général toute information propre à éclairer le Conseil et ses comités pour l'accomplissement de leur mission.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la société au fonctionnement des comités spécialisés.

Les comités spécialisés du Conseil d'administration :

Des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'administration. Ils émettent des avis destinés au Conseil d'administration. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil. Ces comités se réunissent à leur convenance au moins six fois par an, avec ou sans participation de membres de la Direction générale ou de Collaborateurs du groupe.

Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président du Comité peut demander l'audition de toute personne responsable au sein du Groupe des questions relevant de la compétence de ce Comité.

1.2 Les fondamentaux du dispositif

Le dispositif de contrôle interne repose sur des règles, des principes d'action, une organisation et des processus de contrôle, mis en œuvre par le management et l'ensemble des Collaborateurs.

Règles fondamentales du Contrôle Interne :

La Charte relative au dispositif de contrôle interne énonce les règles fondamentales sur lesquelles, repose le contrôle interne au sein de l'UBCI et qui sont :

- La maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs stratégiques fixés sont d'abord la responsabilité des opérationnels : au minimum un contrôle par l'Opérationnel sur les opérations, transactions et activités dont il est responsable et un contrôle de la hiérarchie dans le cadre de sa responsabilité managériale doivent être exercés ;
- Le Contrôle Interne est l'affaire de chacun, quel que soit son niveau et ses responsabilités : Chaque collaborateur doit exercer un contrôle sur ses activités et a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ;
- Le Contrôle Interne est exhaustif : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités et s'étend à l'externalisation d'activités essentielles ;
- La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches : elle s'exerce entre origination, exécution, comptabilisation, règlement et contrôle avec la mise en place de fonctions de contrôle spécialisées et par une distinction nette entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique ;
- La maîtrise des risques est proportionnelle à leur intensité ; elle peut nécessiter un deuxième regard : l'ampleur et le nombre des contrôles sont proportionnels à l'intensité des risques à maîtriser. Le contrôle exercé par une fonction de contrôle permanent peut prendre la forme d'un deuxième regard (évaluation contradictoire et préalable et résolution des différents par le principe de « l'escalade ») ;
- Le dispositif de contrôle interne implique une gouvernance appropriée : Le dispositif de contrôle interne est l'objet d'une gouvernance appropriée, associant ses différents acteurs et couvrant ses différents

aspects (mesures organisationnelles, surveillance et pilotage des dispositifs, circulation d'informations, exploitation des contrôles, etc.). Les Comités des risques et de contrôle interne et les Comités d'audit interne en sont des instruments privilégiés.

- Le Contrôle Interne est traçable : il repose sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit.

Description synthétique de trois lignes de défenses du Contrôle Interne :

La 1^{ère} Ligne de Défense :

Niveau 1 du contrôle : regroupe l'ensemble des contrôles réalisés de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques.

Les opérationnels réalisent des contrôles qui font partie intégrante de l'exécution des opérations. Ces vérifications réalisées au fil de l'eau, consistent pour chaque opérateur, à s'assurer de la régularité des opérations qu'il traite par rapport aux ordres des clients, aux textes organiques et aux dispositions réglementaires ou légales.

Les responsables hiérarchiques à tous les niveaux et dans toutes les entités du Groupe contrôlent dans le cadre de leur responsabilité managériale les opérations et s'assurent qu'elles sont effectuées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de continuité conformément aux instructions en vigueur.

Ils procèdent également au contrôle des entités et activités placées sous leur responsabilité dans le cadre de leurs plans d'actions et des visites périodiques qu'ils sont amenés à effectuer auprès de ces entités.

Niveau 2 du contrôle : il est effectué de manière permanente et systématique à posteriori sur site ou à distance à l'appui de contrôles ciblés portant sur un échantillon de transactions suivant une périodicité adaptée et une méthodologie définie. Il a pour objet de vérifier la régularité et la conformité des opérations, de s'assurer du respect des procédures et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle

de niveau 1 et de suivre les risques majeurs identifiés.

Il s'exerce par le biais des points de surveillance fondamentaux (PSF), qui constitue des contrôles à caractère obligatoire, couvrant les risques majeurs identifiés au sein de chaque famille de risque. Il est effectué par des Fonctions de contrôle permanent de manière nécessairement indépendante. Il se répartit entre :

- Les contrôles exercés par les Fonctions de contrôle intégrées dans l'organisation opérationnelle des Entités : la Direction des Risques (Pôle Contrôle du Crédit & Reporting), de la Direction Finances et Contrôles (Les contrôles de second niveau comptables), la Direction Juridiques et Recouvrement (les contrôles de second niveau juridique) et la Direction de la Conformité (les contrôles de second niveau conformité, réalisés par le département « Compliance Control & Risk Management » (CCRM)), les contrôles exercés par ces fonctions sont réalisés par une équipe spécialisée de manière indépendante ;
- Les contrôles exercés par Les Fonctions de contrôle non intégrées dont certaines activités nécessitant une technicité ou une spécialisation exercent à titre secondaire des fonctions de contrôle permanent. C'est le cas la Direction des systèmes d'informations (Les contrôles de second niveau informatique et de Juridiction), la Direction de ressources humaines (Les contrôles de second niveau RH), les contrôles exercés par ces fonctions sont réalisés par une équipe de manière indépendante ;
- Les Fonctions de contrôle permanent de certaines filiales qui ont une obligation réglementaire de désigner un contrôleur interne.
- Les contrôles exercés par les Fonctions de contrôle permanent distinctes des Entités opérationnelles. Les contrôles sont réalisés par une équipe de contrôleurs permanents indépendants des entités opérationnelles, rattachée au Secrétariat Général.

La 2^{ème} Ligne de Défense :

La fonction Risque par le biais du pôle risque opérationnel & Contrôle « RISK ORC » exerce un contrôle indépendant de deuxième ligne de défense et partagé avec l'entité opérationnelle est nécessaire à la prise de décision,

RISK ORC entant que 2^{ème} ligne de défense est en charge du challenger indépendant des contrôles de la 1^{ère} ligne de défense,

Le Contrôle Indépendant Testing par RISK ORC désigne des contrôles réalisés indépendamment par la deuxième ligne de défense pour s'assurer que le dispositif de contrôle de la 1^{ère} ligne de défense est conçu et mis en œuvre effective et de manière efficace, et pour but d'améliorer le dispositif de la 1^{ère} ligne de défense (résultat du processus d'identification et d'évaluation des risques, pertinence et conformité des dispositifs de maîtrise des risques et en particulier respect des méthodologies fixées, ...).

La 2^{ème} ligne de défense est responsable de la mise en œuvre des stratégies d'atténuation des risques du cadre et des actions de la 1^{ère} ligne de défense,

La 3^{ème} Ligne de Défense :

Niveau 3 du contrôle : il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de maîtrise des risques. Le Contrôle Périodique est exercé de manière indépendante par l'Inspection Générale du Groupe, rattachée fonctionnellement à la Direction Générale et hiérarchiquement au Président du Comité d'Audit.

2. Système de Contrôle des Opérations et des Procédures Internes

2.1 Evaluation du respect des limites de prise de risque :

Les limites fixées en matière de division des risques de crédit sont celles de la réglementation tunisienne. Ce sont des limites par rapport aux fonds propres pour éviter les concentrations sur certaines contreparties.

Les ratios de concentration et de division des risques sont respectés au 31/12/2021.

Le ratio de couverture des risques mesure le degré de couverture des risques encourus (bilan/ hors bilan et risque opérationnel) par les fonds propres de la Banque (fonds propres de base + fonds propres complémentaires).

Le taux réglementaire est d'au minimum 10% à fin 2021.

Il est élaboré trimestriellement et est le résultat du rapport Fonds propres / risques encourus.

Le ratio de couverture des risques ou de solvabilité au 31/12/2021 est.

Les travaux sont engagés trimestriellement avec les commissaires aux comptes pour validation des différentes évaluations avant de les soumettre au conseil d'administration pour approbation.

2.2 Evaluation de la qualité de l'information comptable et financière :

Les contrôles comptables ont pour vocation de structurer les travaux de contrôle exercés sur l'intégration des données des systèmes Opérations dans le système comptable, d'assurer leur efficacité et de faire le lien entre les contrôles à réaliser et les procédures et normes existantes. Il ne se substitue pas aux contrôles de premier niveau.

Ces contrôles permettent de :

1. S'assurer du respect des critères de classification des actifs et passifs.
2. S'assurer du correct déversement des justes valeurs dans le système comptable.
3. S'assurer de la correcte comptabilisation au coût amorti des actifs et passifs concernés.
4. S'assurer du correct déversement des données des systèmes de Front Office / Métier dans le système comptable (Back Office et Finances).
5. Rapprocher les données comptables des données de gestion à la date de clôture.
6. Rapprocher les titres détenus pour compte propre ou pour le compte des clients et le relevé externe à la date de clôture.

Les résultats des contrôles réalisés sont globalement satisfaisants.

2.3 Evaluation de la qualité des systèmes d'information et de communication :

Le dispositif d'évaluation de la qualité des systèmes d'information est articulé autour de contrôles réalisés à différents niveaux et complémentaires entre eux en matière de maîtrise du risque, Il vise à couvrir les risques majeurs majoritairement liés au fonctionnement des systèmes informatiques et pour s'assurer :

- Que le dispositif en place, en termes de moyens/processus/gouvernance, permet de supporter et développer la stratégie de la banque et atteindre ses objectifs.
- Que le dispositif de continuité informatique est bien mis en place. Et que les exercices de bascule des actifs critiques en FailOver et FailBack vers/et depuis le site secours sont bien réalisés.
- Que les plans de secours Informatique sont faits par actifs informatique critique. Et qu'ils sont révisés périodiquement.
- Que les projets sont suivis, ainsi que les risques liés aux projets sont analysés et soumis en comité de décision (Investissement, Pilotage, Go mise en production, etc.).
- De la maîtrise du périmètre des applications confiées à la production IT.
- Du respect du processus de changement production.
- Du respect de processus de gestion de la Capacité Infra/Telecom.
- De la maîtrise de la gestion des incidents et des problèmes.
- De la maîtrise des processus clés de la production et visibilité sur leurs performances.
- De la sécurisation interventions et accès au Datacenter.

Les objectifs de la sécurité informatique (et en particulier modalités de préservation de l'intégrité et de la confidentialité des données, ainsi que mesures spécifiques mises en place pour l'activité de banque en ligne) :

- Protéger les infrastructures essentielles à la conduite des activités et des données dont la divulgation, le vol ou l'altération auraient des conséquences graves pour la banque, ses clients, ses partenaires ou collaborateurs.
- Soutenir la stratégie de développement de la banque et accompagner l'évolution des usages (Digital Working, mobilité,) en recommandant des dispositifs de sécurité innovants en réponse au caractère ouvert de l'environnement numérique
- Contribuer à la performance globale de la banque et au respect de ses engagements en préservant l'efficacité des moyens informatiques, en améliorant la capacité de la Banque à détecter et réagir aux nouvelles menaces, en assurant un niveau de sécurité « acceptable » au meilleur coût.
- Respecter les obligations légales et réglementaires (en termes de protection des données personnelles, lutte contre la fraude informatique, ...)



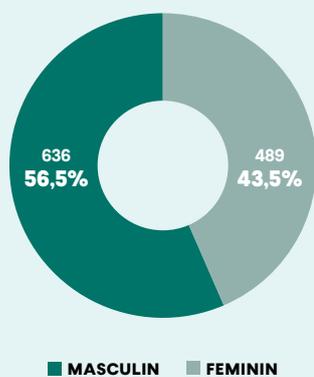


12

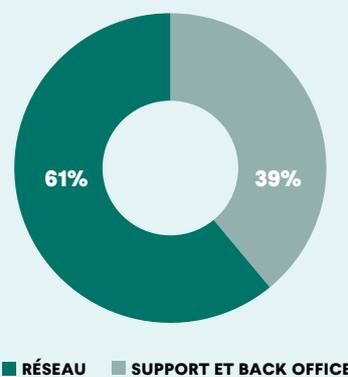
BILAN RESSOURCES HUMAINES

- **1125** collaborateurs à fin 2021 dont **43.5%** de femmes
- **61%** en Front office
- Moyenne d'âge de **41,6 ans**
- **15,5 ans** d'ancienneté moyenne
- Plus de **68%** de diplômés de l'enseignement supérieur

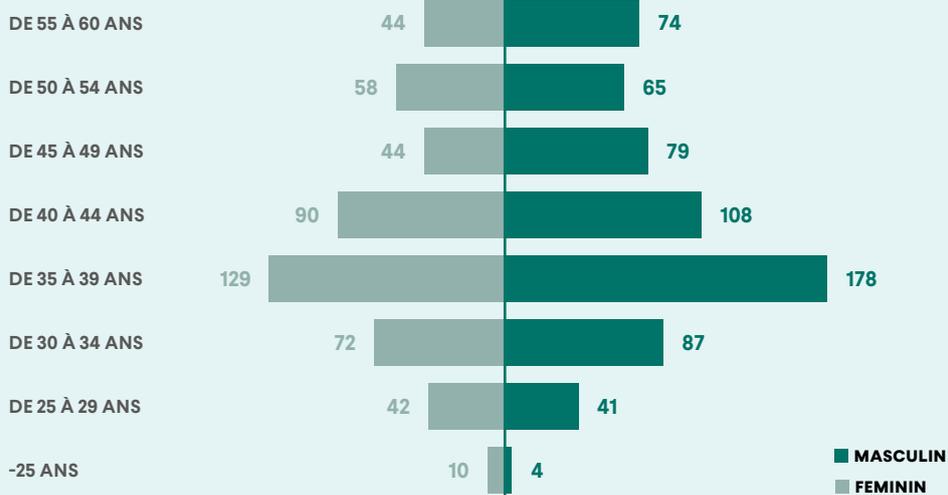
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE



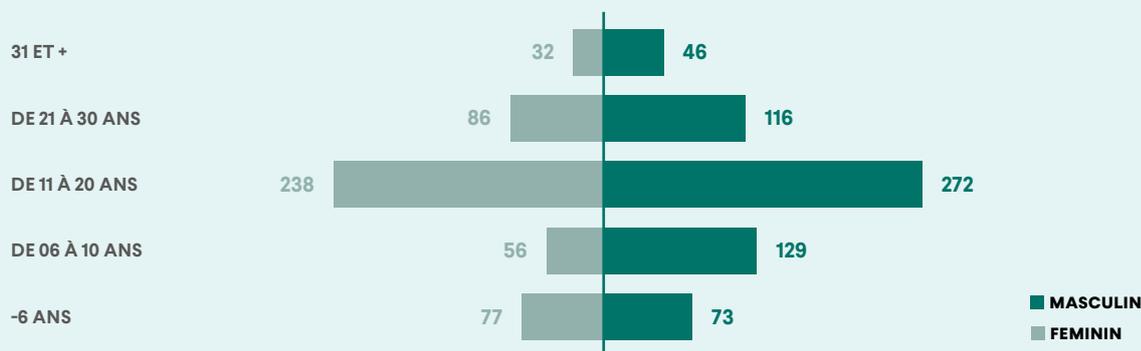
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR MÉTIERS



PYRAMIDE DES ÂGES



PYRAMIDE DES ANCIENNETÉS DANS LA BANQUE



Politique de mobilité et de développement interne

L'UBCI a vécu en 2021 un changement important et impactant pour la banque, précédé par une période transitoire qui a duré plus de deux ans, en plus de la crise sanitaire liée au Covid-19.

En dépit de ce contexte particulier, l'UBCI a poursuivi sa politique d'encouragement à la mobilité interne, dans l'objectif de favoriser le développement d'une vision transverse de la banque et de ses activités chez les collaborateurs.

Ainsi, les chiffres clés de l'activité Gestion des carrières s'articulent comme suit :

112 mobilités ont été réalisées, soit un taux de Mobilité global de près de 10% répartis comme suit :

- 45 mobilités fonctionnelles, soit un taux de 4%
- 37 mobilités géographiques, soit un taux de 3,30%
- 30 mobilités géographiques & fonctionnelles, soit un taux de 2,70%

41 nouvelles recrues ont été intégrées dans la banque, dont 68% affectées au niveau du réseau commercial Retail.

Le Turn-Over de l'année s'est établi à : 3,27%

Formation et développement des Compétences

L'année 2021 a été caractérisée par plusieurs changements et également par la situation sanitaire et les contraintes qui en ont découlé. En dépit des contraintes et dans le respect du protocole sanitaire, la formation en présentiel a pu démarrer au mois d'Octobre 2021.

Ainsi, des actions en présentiel ont été mises en place :

Des modules de formations pour l'intégration de nouvelles recrues et la montée en compétences : 68 sessions ont été mises en place sur des thèmes tel que la conformité, les contrôles opérationnels, les produits et les crédits...

Des Formation diplômantes : 39 collaborateurs ont poursuivi les cours bancaires et les parcours ITB.

Formations en ligne ou à Distance

Durant la période de pandémie, l'outil Webex a permis d'assurer une série de formations :

Formations Conformité principalement déployées courant le 1er trimestre 2021 auprès de tous les collaborateurs et réalisées en e-learning avec un taux de réalisation avoisinant les 100%.

La Bancassurance : dans le cadre de la synergie, des actions animées par notre partenaire La Carte ont été mises en place et ont concernés 214 commerciaux du Retail.

Epargne investie : des actions de formation ont été déployées à l'attention de 266 commerciaux du Retail.

Les Normes IFRS : des actions animées par le cabinet MAZARS ont été mises en place et ont permis de toucher les collaborateurs travaillant de près sur les normes IFRS.

Sensibilisation à l'Entrepreneuriat Social à l'attention de collaborateurs du Retail

Module Middle Office Trade

Chiffres clés :

1109 collaborateurs ont bénéficié en 2021 de 9700 heures de formations sous différentes formes (e-learning, formation à distance ou en présentiel), soit une moyenne de 9 heures par collaborateur.





13

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En 2021, le cours de l'action UBCI a enregistré une évolution de 3.38 % par rapport à 2020. Courant l'année, le cours a fluctué entre 19.500 TND au plus bas et 20.150 TND au plus haut.

Les échanges sur la valeur UBCI, durant l'année 2021, ont porté sur 7 956 796 titres, soit un volume de 186.627 millions de dinars. Au 31/12/2021, la capitalisation boursière de l'UBCI totalisait 396 millions de dinars contre 402 millions à fin 2020, se classant ainsi comme la 9^{ème} capitalisation du secteur bancaire.

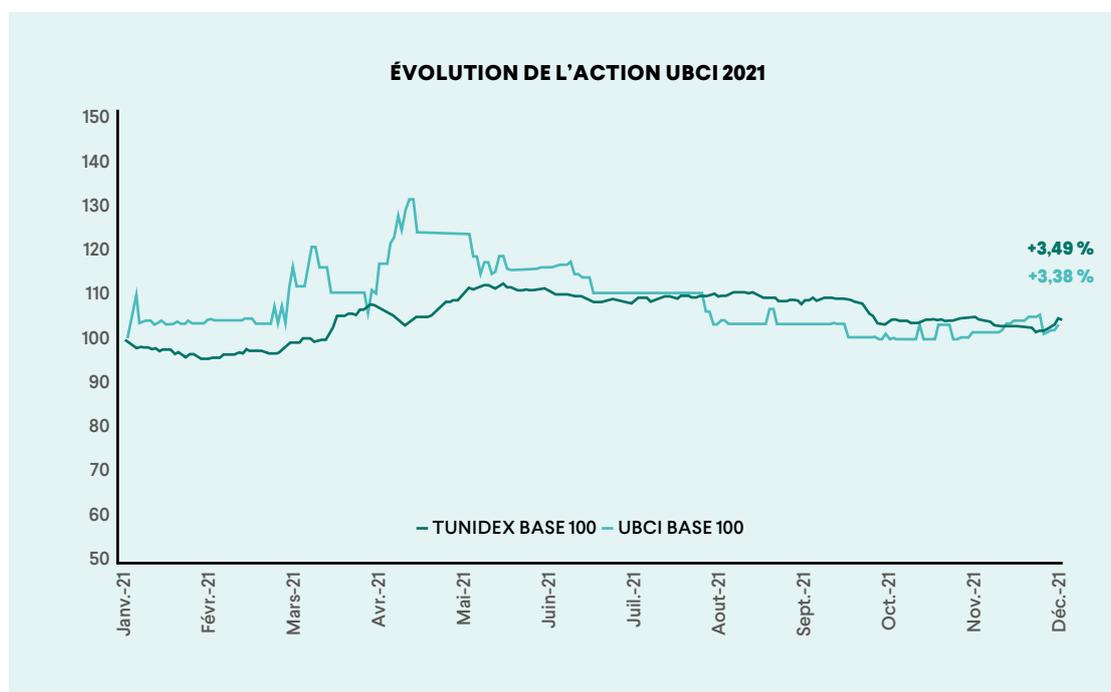
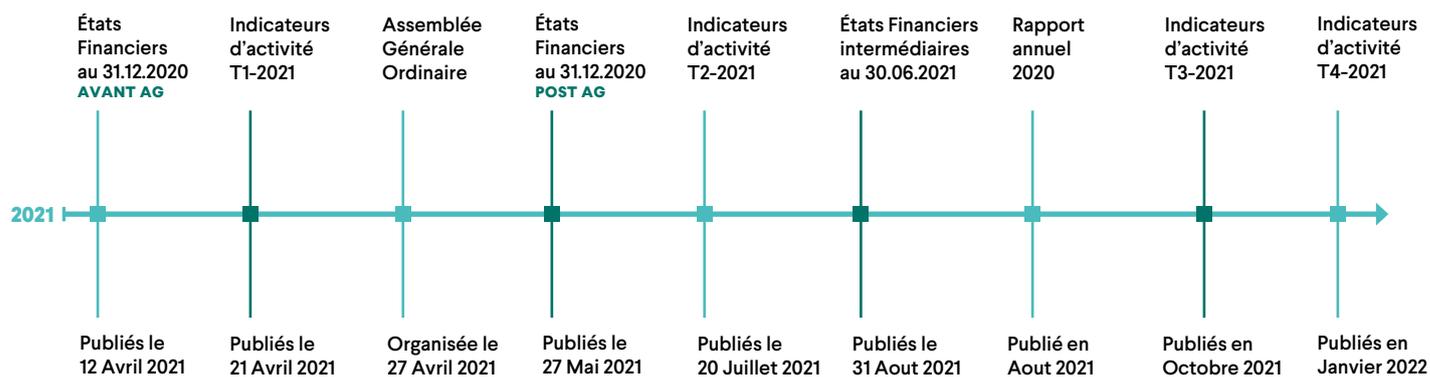


Tableau de bord de l'actionnaire

ACTION UBCI	2017	2018	2019	2020	2021
Plus Haut	26	31,5	32,93	31,8	20,15
Plus Bas	21,4	21,42	20,08	19,9	19,50
Cours Moyen du mois de décembre	22,912	22,923	29,819	20,36	19,93
Cours au 31/12	24,81	23	30	20,12	19,80
Capitalisation boursière au 31/12 (Mille TND)	496 200	460 035	600 050	402 980	396 030
Coupon de l'Exercice	1,000	1,200	*	1,000	-
Coupon / Valeur Nominale	20,00%	24,00%	-	20,00%	-
RENDEMENT (COUPON / COURS AU 31/12)	4,03%	5,22%	-	4,97%	-

* Suspension de la distribution des dividendes 2019 en référence à la note BCT n° 2020-17 du 1^{er} avril 2020.

Calendrier de la communication financière







14

GROUPE UBCI

A. ACTIVITÉS DES FILIALES

1. UBCI BOURSE

UBCI BOURSE est un intermédiaire en bourse créé en 1996 dont le capital social s'élève à 1 million de dinars détenus à 100% par l'UBCI.

Les principales activités d'UBCI BOURSE sont :

- La négociation et l'enregistrement en bourse des valeurs mobilières et le conseil financier
- La gestion d'actifs : 5 OPCVM de l'UBCI (2 SICAV obligataires + 1 SICAV mixte + 1 SICAV actions + FCP CEA)
- La gestion administrative et comptable des filiales de l'UBCI : GLOBAL INVEST SICAR, UNION TUNISIENNE de PARTICIPATION SICAF et UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR
- Le montage et la conduite d'opérations par Appel Public à l'Épargne (APE)

Durant l'exercice 2021, l'activité d'UBCI BOURSE a généré des produits de 1039 mille dinars et s'est soldée par un Résultat bénéficiaire de 158 mille dinars contre une perte de 133 mille dinars en 2020.

2. UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION - UTP SICAF -

L'activité de l'UTP en 2021 a généré des revenus de 742 mille dinars dégageant ainsi un Résultat Net de 525 mille dinars contre 661 mille dinars en 2020 soit une baisse de 21%.

3. GLOBAL INVEST SICAR

L'activité de Global Invest SICAR en 2021 a généré des revenus de 113 mille dinars dégageant un Résultat Net de 60 mille dinars contre 75 mille dinars en 2020 soit une baisse de 20%.

4. UBCI CAPITAL DÉVELOPPEMENT SICAR

En 2021, l'activité d'UBCI Capital Développement SICAR a généré un revenu de 288 mille dinars, dégageant un Résultat Net de 144 mille dinars contre 527 mille dinars en 2020.

B. CARACTÉRISTIQUES DES OPCVM UBCI

• UNION FINANCIÈRE ALYSSA SICAV

ALYSSA SICAV est une SICAV de distribution de catégorie obligataire dont les objectifs de gestion sont :

D'une part, offrir aux actionnaires un rendement net d'impôt conjuguant le niveau des taux courts et des taux longs, avec la garantie d'une totale liquidité de leur placement ; et d'autre part, protéger le capital investi de ses actionnaires contre le risque de taux et de contrepartie.

• UNION FINANCIÈRE HANNIBAL SICAV

HANNIBAL SICAV est une SICAV de distribution de catégorie mixte dont les objectifs de gestion sont :

D'une part offrir aux actionnaires un rendement élevé en investissant au plus 60% de l'actif en actions et un niveau de risque maîtrisé en se dotant d'une répartition judicieuse de ses actifs et d'une gestion dynamique de son portefeuille et d'autre part leur procurer la liquidité et la souplesse de gestion souhaitées.

• UNION FINANCIÈRE SALAMMBO SICAV

SALAMMBO SICAV est une SICAV de Capitalisation de catégorie obligataire dont les objectifs de gestion sont :

D'une part, offrir aux actionnaires un rendement net d'impôt conjuguant le niveau des taux courts et des taux longs avec la garantie d'une totale liquidité de leur placement ; et d'autre part, protéger le capital investi de ses actionnaires contre le risque de taux et de contrepartie.

• UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV de capitalisation de catégorie actions dont les objectifs de gestion sont :

D'une part offrir aux actionnaires, clientèle avertie des risques inhérents aux placements boursiers, une plus-value en capital appréciable à moyen et long terme tout en permettant à cette clientèle de maîtriser le risque à travers ces placements et d'autre part procurer la liquidité et la souplesse de gestion souhaitée.

• FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) ÉLIGIBLE AU CEA

UBCI - FCP CEA est un fonds commun de placement en valeurs mobilières de catégorie mixte, destiné à des investisseurs acceptant un haut risque et dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de comptes épargne en actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

UBCI - FCP CEA a pour vocation de gérer les montants investis par les titulaires des comptes épargne en actions (CEA).

A cet effet, le FCP est investi de la manière suivante :

- 80% au minimum de l'actif en actions cotées à la BVMT,
- Le reliquat de l'actif en Bons du Trésor Assimilables (BTA),
- Le montant non utilisé ne doit pas dépasser 2% de l'actif





15

RAPPORT DES COMMISAIRES AUX COMPTES ET ÉTATS FINANCIERS





16

PROJET DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29/04/2022

PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2021 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les rapports du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du groupe.

A cet effet, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

La présente résolution mise au vote est.....

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte desdites conventions et opérations et décide de les mettre au vote une à une comme suit :

A- CONVENTIONS CONCLUES AVEC LE GROUPE CARTE

Le Conseil d'administration a autorisé des opérations et conventions conclues avec des sociétés du groupe « CARTE » conformément à la réglementation régissant les conventions règlementées.

Ces conventions et opérations sont présentées dans ce qui suit.

I. CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES AVEC LE GROUPE « CARTE »

I.1 Convention de partenariat de Bancassurance

L'UBCI a conclu, une convention de partenariat de Bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE. Cette convention a pour objet de mandater l'UBCI pour conclure des contrats d'assurance au nom de la CARTE et la CARTE VIE en leur nom et pour leur compte.

En contrepartie de sa commercialisation des contrats d'assurance, CARTE et CARTE VIE versent à l'UBCI des commissions fixées par branche d'assurance comme suit :

- Assurance des risques agricoles : la commission brute de la banque est fixée à 10% au moins de chaque prime commerciale Hors taxes perçue.
- Assurance-crédit et assurance caution : la commission brute de la banque est fixée à 10% de chaque prime commerciale hors taxes perçue.
- Assurance assistance : la commission brute de la banque est forfaitaire et ne pourra dépasser 100% de la prime technique (de risque) de chaque prime commerciale hors taxes perçue.
- Assurance vie et la capitalisation : la commission brute de la banque est de 1% à 35% au moins de chaque prime commerciale hors taxes perçue.

Ces commissions seront calculées et payées sur les primes commerciales hors taxes.

I.2 Contrat d'assurance vie - indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur

L'UBCI a conclu un contrat « d'assurance vie - indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur » avec la CARTE VIE.

Ce contrat a pour objet de garantir l'exécution des obligations de l'UBCI prévues par la législation en vigueur envers ses salariés :

Ce contrat, prend effet le 1^{er} décembre 2021 et est conclu pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

La prestation est garantie moyennant le paiement d'une prime d'assurance déterminée sur la base d'une étude actuarielle et financière.

Les cotisations versées par l'UBCI, après déduction des frais, servent à constituer le « Fonds collectif ». Elles seront investies à partir du début du mois suivant le mois de leur paiement effectif et la réception de la cotisation par la Carte Vie.

La charge supportée par la banque au titre de 2021 s'élève à 22 256 KDT. (Transfert de la provision de la banque vers CARTE VIE pour la gestion du fonds collectif d'indemnité de départ à la retraite)

I.3 Contrat « Global de banque »

L'UBCI a signé, en date du 02 mars 2021 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2021, un contrat d'assurance Global de banque avec la CARTE.

Ce contrat a pour objet de garantir l'indemnisation de la perte financière, y compris les frais engagés, liée aux risques de vol et dommages aux biens et valeurs assurés, fraude et aux frais d'honoraires et autres dépenses engagées.

La charge supportée par la banque au titre de 2021 s'élève à 302 KDT.

I.4 Contrat d'assurance Cyber Risques

L'UBCI a signé en date du 1^{er} décembre 2021 avec date d'effet immédiat un contrat d'assurance Cyber Risques avec la CARTE qui porte sur des garanties qui couvrent les pertes pécuniaires (telles que les pertes d'exploitation, les frais de gestion de crise, la protection des données personnelles...), la responsabilité civile (telle que les réclamations suite à une atteinte informatique ou une atteinte à la confidentialité des données personnelles, le Multimédia) et les frais d'assistance d'urgence.

Ces garanties sont accordées moyennant le paiement d'une prime nette annuelle forfaitaire de 265 KDT, frais et taxes en sus.

La charge supportée par la banque au titre de 2021 s'élève à 25 KDT.

I.5 Souscription de 10.000 KDT de parts du FCPR « SWING 2 »

L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 millions de dinars.

Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners détenue à concurrence de 65% par la banque d'affaire Cap Bank détenue à son tour par le groupe CARTE Assurance à concurrence de 37%.

I.6 Convention de mise à disposition de personnel

L'UBCI a conclu, avec la CARTE, une convention de mise à disposition d'une collaboratrice chargée de la mission d'assistance exécutive du Président du Conseil d'administration de l'UBCI.

La charge supportée par la banque au titre de 2021 s'élève à 2 KDT.

I.7 Contrat cadre de prestations d'assistance technique

L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM ». INCOM met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et en assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les prestations facturées par INCOM au titre de 2021 et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles, s'élèvent à 10 KDT hors TVA.

I.8 Contrat de prestation d'assistance technique

L'UBCI a signé en date du 29 novembre 2021 un contrat de prestation d'assistance technique avec la société INCOM. Il a pour objet de la mise à la disposition de l'UBCI par INCOM d'un consultant confirmé, en vue de participer aux travaux informatiques de mise en place des nouvelles solutions retenues par l'UBCI pour sa connexion au réseau Swift et pour le filtrage des messages Swift émis et reçus.

Ce contrat, est conclu pour une durée allant du 20 avril 2021 au 30 novembre 2021 et porte sur un montant global de 66 KDT hors TVA correspondant à une prestation de 149 jours avec un taux journalier de 440 DT hors TVA.

Les prestations facturées par INCOM au titre de 2021 et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles, s'élèvent à 65 KDT hors TVA.

II. CONVENTIONS CONCLUES ANTÉRIEUREMENT À 2021 AVEC LE GROUPE « CARTE » ET AUTORISÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI LE 25 NOVEMBRE 2021

II.1 Conventions de Bancassurance

II.1.1 Produits de prévoyance

L'UBCI a signé quatre conventions de garanties de prévoyance, avec la CARTE VIE, qui protègent les assurés en cas de décès, d'invalidité absolue ou définitive ainsi que d'infirmité. Elles se présentent comme suit :

- Convention de rente éducation : signée en date du 30 juillet 1999. Les produits relatifs à 2021 s'élèvent à 17 KDT.
- Convention de rente conjoint : signée en date du 30 juillet 1999. Les produits relatifs à 2021 s'élèvent à 12 KDT.
- Convention d'Assur-budget : signée en date du 4 août 1999. Les produits relatifs à 2021 s'élèvent à 26 KDT.
- Convention de prévoyance professionnelle qui protégera au premier degré l'UBCI avec délégation de la garantie en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive de l'assuré : signée en date du 1^{er} juillet 2017. Les produits relatifs à 2021 s'élèvent à 187 KDT.

II.1.2 Produits d'épargne et de capitalisation

L'UBCI a signé deux conventions avec la CARTE qui intègrent un produit d'épargne à versements périodiques avec la bonne fin du plan et un autre produit d'épargne à versements libres avec un capital garanti. Elles se présentent comme suit :

- Convention collective « Retraite complémentaire à versement constant » : signée en date du 29 avril 2002. Les produits relatifs à 2021 s'élèvent à 328 KDT.
- Convention collective « Retraite complémentaire à versements libres » : signée en date du 29 avril 2002. Les produits relatifs à 2021 s'élèvent à 20 KDT.

II.1.3 Produit emprunteur

L'UBCI a signé, en date du 1^{er} août 2017, une convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle avec la CARTE VIE.

Les produits relatifs à 2021 s'élèvent à 1.347 KDT.

II.1.4 Produit assistance en Tunisie

L'UBCI a signé en date du 31 mars 2003 la convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile avec la CARTE, ayant pour objet de fournir des garanties d'assistance aux titulaires d'un compte UBCI, ainsi que des garanties d'assistance domiciliaire pour solutionner une situation d'urgence.

Un avenant à la convention conclu le 18 juillet 2007 permet à tous les titulaires de comptes chèques assurés par la police assistance domiciliaire de bénéficier de la protection des moyens de paiement à savoir le chéquier et la carte bancaire.

La charge supportée par la banque au titre de 2021, s'élève à 106 KDT.

II.1.5 Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaires

L'UBCI a signé cinq conventions avec la CARTE qui couvrent, selon le type de la carte bancaire, la prise en charge des frais médicaux à l'étranger en cas de voyage, la protection de la carte en cas d'utilisation frauduleuse, le retard du vol, la perte du bagage, l'accident corporel, le dépannage cash et le skimming. Elles se présentent comme suit :

- Convention collective d'assistance : signée en date du 21 octobre 2003. Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2021.
- Convention d'assistance Visa Gold et MasterCard Corporate : signée en date du 11 juin 2010. La charge supportée par la banque au titre de 2021 s'élève à 315 KDT.
- Convention d'assistance à l'étranger cartes internationales et garantie avance de fonds : signée en date du 11 juin 2010. Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2021.
- Convention d'assistance Platinum Internationale : signée en date du 03 décembre 2012. La charge supportée par la banque au titre de 2021 s'élève à 9 KDT.
- Convention d'assistance Platinum nationale : signée en date du 03 décembre 2012. La charge supportée par la banque au titre de 2021 s'élève à 61 KDT.

Par ailleurs, l'UBCI a signé, en date du 11 juin 2010, une convention d'assistance à l'étranger « annuelle » avec la CARTE. En date du 25 mars 2021, un avenant a été signé ayant pour objet de mettre à la disposition du client le même produit fourni dans ladite convention avec la possibilité d'intégrer le COVID-19. Les produits constatés dans ce cadre par l'UBCI en 2021 s'élèvent à 23 KDT.

II.2 Contrat souscrit par l'UBCI

L'UBCI a signé, en date du 1^{er} novembre 2002 un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, la protégeant contre tout sinistre pouvant se produire au domicile de son client bénéficiant d'un crédit. Le premier bénéficiaire étant l'UBCI.

Les frais collectés avec le coût des crédits et la mise en place de cette couverture ont dégagé pour l'UBCI au titre 2021 un produit de 1.350 KDT.

II.3 Conventions d'assurance au profit du personnel de l'UBCI

II.3.1 Contrat d'assurance Vie Collective

L'UBCI a signé, en date du 15 mai 2018, un contrat d'assurance Vie Collective « non soumis à des conditions de bénéfice » avec la CARTE VIE qui a pour objet de permettre à l'UBCI de constituer un capital à servir au profit du ou des adhérents au terme de leur durée d'adhésion. Les primes supportées par le personnel de la banque au titre de 2021 s'élèvent à 1.271 KDT.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2021.

II.3.2 Contrat d'assurance collectif à adhésion obligatoire contre les risques d'incapacité et d'invalidité

L'UBCI a signé, en date du 17 décembre 2019, un contrat d'assurance avec la CARTE qui a pour objet de garantir au personnel de la banque le paiement, après un accident ou une maladie médicalement constatée une prime, et ce, en cas d'incapacité temporaire ou d'invalidité permanente.

La charge supportée par la banque au titre de 2021 s'élève à 471 KDT.

II.3.3 Contrat d'assurance collectif à adhésion obligatoire

L'UBCI a signé, en date du 17 décembre 2019, un contrat d'assurance collectif à adhésion obligatoire contre les risques de maladie, accident, chirurgie, maternité et hospitalisation avec la CARTE.

La charge supportée par la banque au titre de 2021 s'élève à 2.127 KDT.

II.3.4 Contrat d'assurance collectif à adhésion obligatoire contre les risques de décès toutes causes

L'UBCI a signé, en date du 17 décembre 2019, un contrat d'assurance collectif à adhésion obligatoire contre les risques de décès toutes causes avec la CARTE qui a pour objet de garantir au personnel de la banque le paiement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive.

La charge supportée par la banque au titre de 2021 s'élève à 413 KDT.

II.4 Conventions d'assurance sur risques divers

II.4.1 Contrat d'assurance Flotte

L'UBCI a signé, en date du 11 mars 2016, un contrat d'assurance Flotte avec la CARTE qui a pour objet de garantir l'ensemble des véhicules immatriculés au nom de l'UBCI.

La charge supportée par la banque au titre de 2021 s'élève à 65 KDT.

II.4.2 Contrat d'assurance responsabilité des dirigeants

L'UBCI a signé, en date du 24 juin 2020, un contrat d'assurance responsabilité des dirigeants avec la CARTE, qui a pour objet de garantir la responsabilité civile des dirigeants, d'assurer le remboursement de la banque dans le cas où elle peut légalement prendre à sa charge le règlement des conséquences pécuniaires des sinistres et/ou des frais de défense résultant de toute réclamation introduite à l'encontre des assurés, ainsi que la défense civile et pénale des dirigeants.

La charge supportée par la banque au titre de 2021 s'élève à 6 KDT.

B- CONVENTIONS CONCLUES AVEC LE GROUPE BNP PARIBAS

I. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LE GROUPE BNP PARIBAS EN 2021

I.1 Contrat « Transitional services agreement – TSA »

Le contrat TSA définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information (complètement indépendant du groupe BNP Paribas).

Par ailleurs, tous les contrats préalablement signés entre l'UBCI et les entités affiliées au Groupe BNP Paribas prennent fin à la signature du TSA avec date d'effet le 19 mars 2021, et ce, à l'exception de la Documentation de Correspondant Bancaire et du Contrat WIN d'accès au réseau international de télécommunication. Les contrats conclus avec les tiers dudit groupe, comprenant une clause de changement de contrôle, prennent fin le 19 mars 2021, sauf accord du tiers concerné.

Le contrat TSA est conclu en date du 03 mai 2021 entre BNP Paribas et l'UBCI avec date d'effet le 19 mars 2021 qui correspond à la date de Réalisation de l'opération de cession, et prendra fin à la date de fin de la migration sauf en cas de résiliation anticipée.

Les prestations objet du TSA sont subdivisées en deux grands ensembles:

- Le droit d'utilisation par l'UBCI des logiciels et services fournis par BNP Paribas ou par ses filiales. Les charges enregistrées à ce titre s'élèvent à 6.328 KDT.
- L'assistance à la migration vers un nouveau système d'information. Les charges enregistrées à ce titre s'élèvent à 4.756 KDT.

I.2 Conditions particulières de distribution de logiciels, services de maintenance, market data et services d'informations conclues avec BNP Paribas Procurement Tech

L'UBCI a conclu, en date du 15 mars 2021, un contrat avec BNP Paribas Procurement Tech relatif aux conditions particulières de distribution de logiciels, services de maintenance, market data et services d'informations, en vue de formaliser les conditions de distribution des produits et services par BNP Paribas Procurement Tech au profit de l'UBCI.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2021.

Les factures émises par BNP Paribas Procurement Tech au nom de l'UBCI en 2021 relatives aux prestations de maintenance de logiciels s'élève à 502 KDT, dont 106 KDT pour la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021.

I.3 Maintenance de matériel informatique et Redevances de télécommunication

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP Paribas Net Limited portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu le 30 avril 2021 avec BNP Paribas Net Limited, deux contrats avec date d'effet le 1^{er} janvier 2021 portant sur les prestations de services de télécommunication et services accessoires fournis par cette dernière.

Ces deux contrats ayant été autorisés par votre Conseil d'administration réuni le 31 mars 2021, se détaillent comme suit :

- Contrat Win Data : A ce titre, le montant facturé en 2021 par BNP Paribas Net Limited à l'UBCI s'élève à 700 KDT.
- Contrat Global Telecoms – INET Support Services : Le montant total facturé au titre de 2021 s'élève à 148 KDT.

I.4 Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès de BNP Paribas Procurement Tech

L'UBCI a conclu en date du 26 octobre 2020 et du 15 mars 2021 avec BNP Paribas Procurement Tech deux contrats « MICROSOFT 2020-2021 » et « MICROSOFT 2021-2022 » relatifs aux conditions particulières de distribution de logiciels, en vue de formaliser et détailler les conditions de distribution des logiciels MICROSOFT par BNP Paribas Procurement Tech au profit de l'UBCI.

Ces deux contrats couvrent les périodes respectives du 1^{er} Avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021 et du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022, et ont été autorisés respectivement par les Conseil d'administration réunis le 26 novembre 2020 et le 31 mars 2021.

Au titre de 2021, et par référence à ces deux contrats, BNP Paribas Procurement Tech a facturé à l'UBCI un montant global de 94 KDT.

II. CONVENTIONS ET OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LE GROUPE BNP PARIBAS ANTÉRIEUREMENT À 2021

II.1. Conventions liées aux services informatiques et de télécommunication (ayant pris fin le 19 mars 2021)

II.1.1 Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

II.1.1.1 Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS2-V400. Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance applicative, d'un montant fixe et ce à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le montant facturé au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021, s'élève à 110 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 41 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 69 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX, nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2 fait l'objet d'une facturation annuelle séparée. Le montant facturé au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021 s'élève à 10 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 3 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 7 KDT.

II.1.1.2 Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH.

Ainsi, le montant facturé au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021 s'élève à 357 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 134 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 223 KDT.

II.1.1.3 Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI.

Le montant facturé au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021, s'élève à 58 KDT. Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 22 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 36 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, au titre de la production informatique centralisée. Le montant facturé au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021, s'élève à 32 KDT. Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 13 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 19 KDT.

II.1.1.4 Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE.

Ainsi, le montant facturé au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021, s'élève à 98 KDT. Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 37 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 61 KDT.

II.1.1.5 Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION.

Le montant facturé au titre la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021 s'élève à 131 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 49 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 82 KDT.

II.1.1.6 Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN.

Le montant facturé pour la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021 s'élève à 20 KDT. Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 7 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 13 KDT.

II.1.1.7 Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE.

Le montant facturé pour la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021, s'élève à 32 KDT. Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 12 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 20 KDT.

II.1.1.8 Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR.

Le montant facturé au titre la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021, s'élève à 100 KDT. Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 37 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 63 KDT.

II.1.1.9 Contrat d'application SWIFT SIBES

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT.

Le montant facturé au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021, s'élève à 26 KDT. Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 10 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 16 KDT.

II.1.1.10 Contrat d'application INFOCENTRE

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE.

La concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

II.1.1.11 Contrat d'application BNPINET

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET.

Le montant facturé au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021, s'élève à 48 KDT. Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 18 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 30 KDT.

II.1.1.12 Contrat d'application CONFIRMING

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle « Grandes Entreprises » un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé.

Le montant facturé pour la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021, s'élève à 12 KDT. Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 4 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de 2021 s'élève à 8 KDT.

II.1.1.13 Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques.

Le montant facturé pour la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021, s'élève à 40 KDT. Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 15 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 25 KDT.

II.1.1.14 Contrat d'application CLIENT FIRST

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « CLIENT FIRST » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients.

Le montant facturé au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021, s'élève à 6 KDT. Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 2 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 4 KDT.

II.1.1.15 Contrat d'application QUICK WIN

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application « QUICK WIN » permettant aux clients de l'UBCI, dans le cadre de l'exploitation de l'application BNPINET, un accès via Smartphones.

Le montant facturé au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021, s'élève à 19 KDT. Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 7 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 12 KDT.

II.1.1.16 Contrat d'application NetReveal

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur le droit d'utilisation de l'application NetReveal, plateforme de surveillance anti-blanchiment qui analyse les transactions et les profils clients et détecte à posteriori les comportements suspects.

Le montant facturé au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021 s'élève à 82 KDT. Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 31 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de cette période s'élève à 51 KDT.

II.1.1.17 Contrat d'application SONAR

L'UBCI a conclu, en date du 15 avril 2019, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « SONAR », Système Opérationnel de Notation Anti-blanchiment Retail, qui permet l'amélioration des processus d'entrée en relation en matière de lutte anti-blanchiment d'argent.

Le montant facturé au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021 s'élève à 58 KDT. Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 22 KDT. La charge effective supportée par la banque au titre de 2021 s'élève à 36 KDT.

II.1.2 Contrats de prestation de services informatiques conclus avec la société BDSI, filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date 1^{er} janvier 2017, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans deux contrats d'application :

- Un contrat d'application en vertu duquel l'UBCI bénéficie des prestations de services dans le domaine applicatif « Standard et Spécifique » et le domaine « Infra et télécom » ;

- Un contrat d'application pour la prestation de service « SATURNE », l'outil de réclamation mutualisé pour les sites IRB Afrique.

Les prestations facturées par la BDSI au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021, totalisent 193 KDT, et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 178 KDT ;
- Frais de développement informatique : 15 KDT.

II.1.3 Contrats conclus avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR

L'UBCI a conclu, en date du 1^{er} juin 2016, un contrat cadre avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur des applications et prestations de services informatiques.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, un contrat d'application portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « AQUARIUS » et la fourniture des prestations liées permettant la gestion de l'activité de Factoring.

La charge relative à la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021 s'élève à 32 KDT.

II.1.4 Contrat conclu avec BNP PARIBAS Group Service Center – GSC SA

L'UBCI a conclu, en date du 1^{er} mai 2017, un contrat de sous-licence avec BNP PARIBAS GSC Group Service Center portant sur la concession du droit d'utilisation de la sous-licence sur le logiciel RATAMA.

La charge relative à la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021 s'élève à 17 KDT.

II.1.5 Contrat d'application Taléo conclu avec BNP Paribas Procurement Tech

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application « Taléo » portant sur la gestion des recrutements et des mobilités internes.

Le montant facturé au titre des frais de maintenance en 2021, s'élève à 25 KDT, dont un montant de 5 KDT pour la période allant du 1^{er} janvier au 19 mars 2021.

II.2 Lettre de garantie relative à l'emprunt BERD

Le Conseil d'administration réuni le 14 décembre 2014 a autorisé l'obtention d'un emprunt auprès de la BERD pour un montant de 40 millions d'Euros garanti par BNP PARIBAS. Conformément à la lettre de garantie signée avec BNP PARIBAS en date du 19 décembre 2014, la commission de garantie à payer par l'UBCI est calculée au taux de 0,68% du montant de l'encours restant dû.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2021 s'élève à 136 KDT.

C- AUTRES CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES PARTIES LIÉES

I. OPÉRATIONS ET CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES FILIALES DE L'UBCI

I.1 La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA.

La rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 112 KDT en 2021.

I.2 Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées, s'élève au titre de l'exercice 2021 à 29 KDT.

I.3 L'UBCI a conclu avec UBCI Bourse une convention en vertu de laquelle la banque met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Bourse de 50% des commissions facturées aux clients. Le montant des produits relatif à 2021 s'élève à 235 KDT.

I.4 La banque a conclu avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR, deux conventions de fonds gérés « UBCI-XPACK 2017 » et « UBCI-MEDIBO 2017 ».

Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée par des commissions dont le montant s'est élevé pour 2021 à 50 KDT.

I.5 L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI. Le produit relatif à 2021 s'élève à 38 KDT.

I.6 L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 »

Selon cette convention, la SICAR est rémunérée par des commissions dont le montant s'est élevé pour 2021 à 77 KDT.

I.7 L'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse le 1^{er} avril 2020 une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI).

Les produits relatifs à 2021 s'élèvent à 15 KDT.

II. CONVENTION CONCLUE AVEC TUNISIE SÉCURITÉ

L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire.

Les charges supportées par la banque en 2021, au titre de ce contrat, s'élèvent à 960 KDT.

D - OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le Conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2021, comme suit :

- Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 27 avril 2021, Monsieur Fethi MESTIRI a présenté sa démission de ses mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'administration.

La rémunération brute, hors jetons de présence, du Président du Conseil d'administration ayant quitté ses fonctions se rattachant à la période allant du 1^{er} janvier au 27 avril 2021, telle qu'autorisée par votre Conseil d'administration du 31 mars 2021 s'élève à 87 KDT.

Il a bénéficié au titre de la même période, de la prise en charge des frais de carburant et d'entretien de sa voiture de fonction pour un montant de 5 KDT.

En outre, le même Conseil a autorisé l'acquisition par le Président du véhicule qui lui est attribué dans le respect des règles fiscales et légales. L'acquisition a été réalisée pour un montant de 7 KDT, correspondant à la valeur comptable nette à la date de l'opération.

- Votre Conseil d'administration réuni le 27 avril 2021 a nommé Monsieur Hassine DOGHRI en qualité de Président du Conseil d'administration.
- Monsieur Hassine DOGHRI a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle.
- Votre Conseil d'administration réuni le 27 avril 2021 a nommé Monsieur Mohamed KOUBAA en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Pierre BEREGOVOY.
- La rémunération de Monsieur Pierre BEREGOVOY ayant quitté ses fonctions de Directeur Général est déterminée selon les termes de son contrat. Lors de sa réunion du 30 mars 2020, le Comité de Nomination et de Rémunération a porté sa rémunération brute hors variable à 646 KDT avec date d'effet le 1^{er} mars 2020. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020.

Suivant son contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

La charge totale relative la période allant du 1^{er} janvier au 27 avril 2021 s'élève à 883 KDT dont 267 KDT de charges fiscales et sociales.

Le coût supporté par l'UBCI a été limité à 488 KDT suite à la prise en charge par BNP Paribas d'un montant de 395 KDT.

- La rémunération de Monsieur Mohamed KOUBAA, Directeur Général de la banque, a été fixée par le Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 25 mai 2021, à un salaire brut annuel hors charges patronales de 600 KDT.

Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.

Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 22 février 2022, le Directeur Général a bénéficié d'un bonus au titre de 2021, pour un montant brut de 250 KDT.

La charge totale relative à la période allant du 27 avril au 31 décembre 2021, s'élève à 856 KDT, dont 182 KDT de charges fiscales et sociales.

- Lors de la réunion de votre Conseil d'administration en date du 27 avril 2021, Madame Habiba HADHRI a présenté sa démission de son poste de Directeur Général Adjoint.

Son salaire annuel brut compte tenu des augmentations décidées par le Conseil d'administration et des augmentations légales des salaires s'élève, au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 27 avril 2021, à 127 KDT.

En outre, elle a bénéficié de la mise à disposition d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant.

La charge totale supportée par la banque s'élève à 374 KDT, dont 77 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 avril 2021 a fixé le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2021 à 475 KDT.

Les présentes conventions mises au vote sont.....

TROISIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le transfert aux réserves facultatives du montant de 1.402.596,379 Dinars, à prélever sur les « réserves à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.

La présente résolution mise au vote est

QUATRIÈME RÉOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 qui s'élève à 37.608.159,303 Dinars comme suit :

- Un montant de 10.000.000 Dinars au compte « Réserves pour réinvestissement exonéré » ; et
- Un montant de 27.608.159,303 Dinars au compte « Réserves facultatives ».

La présente résolution mise au vote est

CINQUIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer des dividendes d'un montant de 15.001.146,800 Dinars dont un montant de 3.810.596,379 Dinars à prélever sur le compte « réserves facultatives » constituées antérieurement au 31 décembre 2013 en franchise de retenue à la source, applicable sur les personnes physiques et les personnes morales non résidentes.

Le reliquat, soit un montant de 11.190.550,421 Dinars, est à prélever sur les « réserves facultatives » constituées après le 31 décembre 2013.

Le dividende brut par action est fixé à 0,750 Dinar et sera mis en paiement à partir du 06/05/2022.

La présente résolution mise au vote est

SIXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient l'enveloppe de 475.000 Dinars brute allouée aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021. Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale 90.000 Dinars brute au titre du même exercice 2021. La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

La présente résolution mise au vote est

SEPTIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de son mandat d'Administrateur de la société "Windy Investissements et Participations", dont le représentant permanent est M. Sélim RIAHI, démission notifiée au Conseil d'administration le 7 octobre 2021.

HUITIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Hassine DOGHRI est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

La présente résolution mise au vote est

NEUVIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Mme Sonya BOURICHA est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

La présente résolution mise au vote est

DIXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Mme Laureen KOUASSI-OLSSON est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

La présente résolution mise au vote est

ONZIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le poste de Représentant des actionnaires minoritaires est vacant, ratifie la désignation de M(Mme) XXXXX, élu(e) par l'assemblée générale spéciale du 26 avril 2022, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

La présente résolution mise au vote est.....

DOUZIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés sur la période de cinq ans à venir dans la limite d'un montant global de 150 millions de dinars, et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

La présente résolution mise au vote est

TREIZIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

La présente résolution mise au vote est

www.ubci.tn

 UBCI.Tunisie

 UBCI_Tunisie

 @ubci

